



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse de rentrée



2026-2027

Édito du recteur

L'École au cœur de l'académie de Nantes



Une vision à long terme de l'École

7



Une École ambitieuse pour tous

17



Une École accueillante pour tous

31



Nos personnels au cœur de l'École

44

La rentrée dans l'académie

52

- **Effectifs académiques**
- **Effectifs départementaux**

53

54



À l'heure de la rentrée scolaire 2026, 665 585 élèves et 49 338 professeurs, sans oublier les personnels de vie scolaire, les accompagnants des élèves en situation de handicap et les personnels des collectivités, reprennent le chemin des écoles, les collèges et les lycées publics et privés de l'académie de Nantes. Dans l'enseignement supérieur, ce sont 154 947 étudiants qui s'apprêtent à retrouver les universités et les écoles de la région académique.

À toutes et à tous, je veux souhaiter une très bonne rentrée et une excellente année scolaire et universitaire, avec une pensée particulière pour les écoliers, qui effectuent leur première rentrée et les nouveaux collégiens, lycéens et étudiants, ainsi que pour tous les personnels qui rejoignent notre académie.

En cette rentrée, deux grands objectifs guident notre action collective : instruire et protéger les élèves et les personnels.

Instruire tout d'abord, favoriser les apprentissages et rechercher en toutes circonstances le progrès de chaque élève. Si notre académie se caractérise traditionnellement par des résultats scolaires solides, ceux-ci masquent des écarts et des situations contrastées. En outre, après une baisse des résultats au diplôme national du brevet 2026 en raison d'une exigence réaffirmée, l'enjeu est de toujours mieux répondre aux besoins de tous nos élèves : soutenir les plus fragiles pour résorber leurs difficultés, inciter les plus talentueux pour atteindre l'excellence et élever le niveau de tous nos élèves. Cela implique de creuser le sillon de l'effort et de l'intensité pédagogique pour améliorer la maîtrise du langage d'une part et du raisonnement scientifique d'autre part, à tous les niveaux de la scolarité. Par-delà la diversité des territoires et des besoins, l'école a le pouvoir de renforcer les compétences de nos élèves, les aider à mieux exprimer leur potentiel et ouvrir davantage le champ des possibles afin de leur permettre de choisir leur destin. Je fais confiance aux personnels de directions, inspecteurs, aux directeurs d'école et à tous les professeurs pour relever ce défi.

Protéger ensuite tous les élèves et les personnels. Dans un contexte marqué par des crises et des bouleversements multiples, cela implique de veiller au respect des règles pour assurer la sérénité des apprentissages au sein des écoles et des établissements scolaires. Nous devons maintenir un très haut niveau de vigilance sur les enjeux de sécurité, transmettre les valeurs de la République, veiller sans cesse au respect de la laïcité au sein de nos écoles et de nos établissements mais aussi soutenir fermement les professeurs et tous les personnels dans l'exercice de leurs fonctions. C'est l'engagement que prend l'académie. Cela implique aussi d'être particulièrement attentif dans la prévention et la lutte contre toutes les formes de harcèlement, de violence, notamment sexuelle, par la poursuite du déploiement de l'enseignement d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Le service public d'éducation peut s'appuyer sur des professeurs et des personnels dont je connais et je salue le professionnalisme et leur engagement. Nous leur devons beaucoup. Ce sont eux qui préparent l'avenir de notre pays grâce à leur enseignement, à la transmission des savoirs et des valeurs au sein de nos classes. Ce sont eux qui soutiennent et guident les élèves vers l'avenir. Ils sont rejoints cette année par de jeunes professeurs issus des nouveaux concours de recrutement. Je veux aussi leur souhaiter la bienvenue au sein de notre collectif de femmes et hommes qui consacrent leur vie professionnelle aux élèves et aux étudiants des Pays de la Loire.

À toutes et à tous, je souhaite une très bonne rentrée dans l'académie de Nantes.

Raphaël Muller

Recteur de la région académique Pays de la Loire
Recteur de l'académie de Nantes
Chancelier des universités

L'École au cœur de l'académie de Nantes



La circulaire de rentrée

À la rentrée 2026, les deux priorités rappelées par le ministre :

Instruire et protéger

« Notre action pédagogique doit être principalement concentrée sur la maîtrise de ces deux conventions sociales « premières » qui rendent possibles toutes les autres : **le langage et le raisonnement scientifique.** »

« Ces deux priorités pédagogiques doivent renforcer une nécessité éducative : **l'amélioration du climat scolaire et de la protection des élèves.** »

« En troisième et dernier lieu, notre institution ne peut prétendre prendre soin des élèves si elle **ne prend pas soin de ses personnels.** »





Une vision à long terme de l'École





Une vision à long terme de l'École

- 1.1 L'enjeu démographique 8
- 1.2 Le pilotage pédagogique 13
- 1.3 L'intelligence artificielle et les transformations numériques 14
- 1.4 L'éducation au développement durable 15
- 1.5 Une école au cœur des politiques éducatives 15



1.1 L'enjeu démographique

Loire-Atlantique

Anticiper les évolutions démographiques pour construire l'école de demain

Une baisse démographique qui appelle une nouvelle manière de penser l'offre scolaire

Entre 2025 et 2035, la Loire-Atlantique devrait perdre près de 26 500 élèves dans les premier et second degrés, tous réseaux confondus. Cette évolution, liée au recul des naissances, aura des conséquences sur les effectifs des écoles, collèges et lycées publics comme privés.

Pour anticiper cette transformation et accompagner les territoires en inscrivant l'école comme un élément majeur de l'aménagement des territoires, la Loire-Atlantique participe à une expérimentation nationale aux côtés de 17 autres départements visant à faire évoluer la construction de la carte de l'offre scolaire.

L'objectif est de passer d'une approche essentiellement « descendante » à une démarche davantage territorialisée, construite avec les élus locaux et les acteurs des territoires. Cette méthode repose sur une vision prospective à cinq ans intégrant les évolutions démographiques, l'organisation des bassins de vie, l'offre scolaire, les services associés et les enjeux d'accessibilité.

Une démarche engagée en Loire-Atlantique fondée sur l'observation, le dialogue et l'accompagnement

Cette expérimentation s'inscrit dans une démarche départementale fondée sur trois principes : observer, dialoguer et accompagner.

Dès 2023, chaque maire du département a reçu – chaque année - une projection des effectifs à trois ans des écoles publiques de sa commune, élaborée à partir des naissances observées sur le territoire. Ces données permettent aux élus d'anticiper les évolutions et d'inscrire leurs réflexions sur plusieurs années.

En 2026, cette démarche est renforcée avec les Observatoires des dynamiques rurales et territoriales, organisés à l'échelle infradépartementale. Ces rencontres permettent de partager une vision prospective à cinq et dix ans, à partir des données de l'INSEE, des dynamiques démographiques à l'échelle des bassins de vie. Les 9 observatoires organisés en juin 2026 ont permis de rencontrer les maires en début de mandat. Avec 75 % de participation des communes, ils traduisent une forte mobilisation des élus autour des enjeux d'avenir de l'école et d'aménagement du territoire.

À l'issue de ces échanges, un appel à manifestation d'intérêt est proposé aux collectivités entre juillet et septembre 2026. Les communes volontaires pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour approfondir l'analyse de leur territoire et construire ainsi des réponses adaptées.

À la rentrée 2026, un plan d'information des directeurs d'école sera déployé lors des réunions de rentrée afin de présenter les prévisions démographiques, d'expliquer l'approche retenue en Loire-Atlantique et de partager un objectif commun : garantir une école de qualité sur l'ensemble du territoire départemental.

Maine-et-Loire

Le département de Maine-et-Loire est un département qui gagne en nombre d'habitants mais accuse une baisse forte du nombre d'élève depuis une dizaine d'années, en particulier dans le 1^{er} degré. Il est à noter que 46 % des écoles publiques du département sont des petites structures qui comptent 4 classes et moins, dont 3 écoles à classe unique hors réseau. Dans le second degré, la baisse démographique sur le territoire se fait ressentir fortement depuis 5 ans : entre 2020 et 2024, le département accuse moins 1 550 élèves (public et privé).

L'observatoire des dynamiques rurales et territoriales est bien en place. Lors de la dernière plénière en avril 2026, la directrice académique a présenté les statistiques démographiques à 10 ans pour le département, fournies par le ministère de l'Éducation nationale. Ce sont 21 000 élèves en moins attendus d'ici 2035 (1^{er} degré, 2nd degré, public et privé).

Dans le cadre d'une déclinaison de l'observatoire des dynamiques rurales et territoriales, le préfet de département et la directrice académique vont aller à la rencontre de l'ensemble des maires et des maires délégués, par EPCI, pour évoquer les évolutions démographiques (- 21 000 élèves prévus en 2035 par rapport à 2025) et échanger sur l'anticipation qui peut être conduite, ainsi que l'apport de l'État dans l'aménagement du territoire. L'ensemble de ces 10 rencontres aura lieu entre juin et décembre 2026.

L'objectif est de partager les chiffres territorialisés (données DEPP, SEPP et départementales) et d'échanger sur les effets prospectifs pour des écoles les plus résilientes possibles en termes de démographie et porteuses d'ambition dans la structuration pédagogique. Ce sera l'occasion d'affirmer le soutien et l'accompagnement de l'État aux réorganisations territoriales. Deux premières rencontres ont déjà eu lieu, avec un dialogue constructif sur une prise de conscience partagée.

Une démarche territoriale expérimentale : les dialogues de territoire

En cohérence avec cette approche territoriale, à l'interne de l'Éducation nationale, une innovation de dialogue stratégique sous forme de dialogue de territoire est expérimentée depuis un an. Ces dialogues remplacent les classiques dialogues annuels, stratégiques et de pilotage entre la direction académique et un établissement. Ils rassemblent des personnels d'éducation et d'encadrement de l'enseignement public d'une zone géographique liée au parcours des élèves de l'école maternelle au lycée (zone de recrutement d'un ou deux lycées) pour évoquer le pilotage pédagogique, l'ambition et le climat scolaire de la maternelle au lycée. La particularité est de réunir à parité des acteurs du 1^{er} et du 2nd degré et d'établir des axes prioritaires communs à partir d'indicateurs spécifiques au territoire.

Les rencontres territoriales s'ouvrent par une introduction de la directrice académique, rappelant les enjeux du dispositif. Cette entrée est suivie d'une analyse partagée des indicateurs. Puis sont organisés des ateliers collaboratifs, animés par les services de la DSDEN et du rectorat (DAASEN, conseillers pédagogiques, IEN 1D et 2D, IA-IPR, chargée de mission Éducation prioritaire et Politique de la ville, direction du CIO) avec appui de l'EAFC. L'ingénierie retenue s'appuie sur l'approche « Quartiers à impact collectif » (expérimentation de l'ANCT inspirée des méthodes employées au Canada pour renforcer les coopérations entre acteurs).

Mayenne

Une adaptation du réseau scolaire au service de la réussite des élèves

Depuis 2010, la Mayenne a perdu 5761 élèves dans le premier degré. Malgré cette évolution démographique, le département a continuellement amélioré les conditions d'encadrement des élèves.

Taux moyen d'élèves par classe :

- **2015 : 23,41**
- **2020 : 21,63**
- **2025 : 20,48**
- **2026 : 20,36**

La projection démographique prévoit une baisse de 27,8 % des effectifs entre 2010 et 2029.

Une méthode fondée sur le dialogue et l'anticipation

La carte scolaire est élaborée dans une démarche pluriannuelle associant les élus, les représentants des personnels et les services de l'État.

Le travail engagé dans le cadre de l'Observatoire des dynamiques rurales et territoriales (ODRT) permet d'anticiper les évolutions démographiques, de partager les diagnostics et de construire, avec les collectivités, des réponses adaptées aux réalités locales. Des ateliers territoriaux réunissant maires, inspecteurs de l'Éducation nationale et services de l'État sont organisés régulièrement afin d'accompagner les évolutions du réseau scolaire.

La carte scolaire 2026 en chiffres

- 20 fermetures de classes ;
- 11 ouvertures de classes ;
- 5 renforts d'enseignement attribués à des écoles rencontrant des difficultés particulières de répartition ou nécessitant un accompagnement pédagogique renforcé ;
- 20,36 élèves par classe en moyenne à la rentrée 2026.

Une école toujours plus inclusive

La rentrée 2026 est également marquée par un renforcement important de l'école inclusive :

- ouverture d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) à l'école Chant d'Oiseau de Château-Gontier-sur-Mayenne ;
- déploiement de cinq nouveaux Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) sur les secteurs de Laval Ouest, Andouillé-Mayenne, Cossé-Craon-Renazé, Château-Gontier-Grez et Meslay ;
- renforcement de l'accompagnement des élèves allophones grâce à un professeur des écoles spécialisé en français langue de scolarisation.

Dans un contexte de baisse démographique durable, la carte scolaire 2026 poursuit un double objectif : maintenir un service public d'éducation de proximité et garantir à chaque élève des conditions d'apprentissage de qualité, grâce à une amélioration continue du taux d'encadrement, une anticipation partagée des évolutions territoriales et un renforcement de l'école inclusive.

Sarthe

Le département de la Sarthe a enregistré une baisse de 7 609 élèves entre 2015 et 2025, soit une baisse de 15,40 % sur 10 ans dans le 1^{er} degré public. Les projections à horizon 2035 produites par la DEPP indiquent la poursuite de la baisse à hauteur de 13,33 %. Dans le second degré public, la baisse pourrait atteindre 17 % dans les collèges.

Une réunion de travail préparatoire à l'Observatoire des Dynamiques Rurales et Territoriales le 2 juillet 2026 a permis de partager les enjeux démographiques sur du long terme avec les élus et d'identifier les questions vives qui y sont attachées. La taille des écoles, la durée de transport, la réussite des élèves ont été évoqués pour allier qualité d'enseignement et équité territoriale. Le département compte 48 % d'écoles avec 4 classes et moins, ce qui rend la question du maillage du territoire fortement politique.

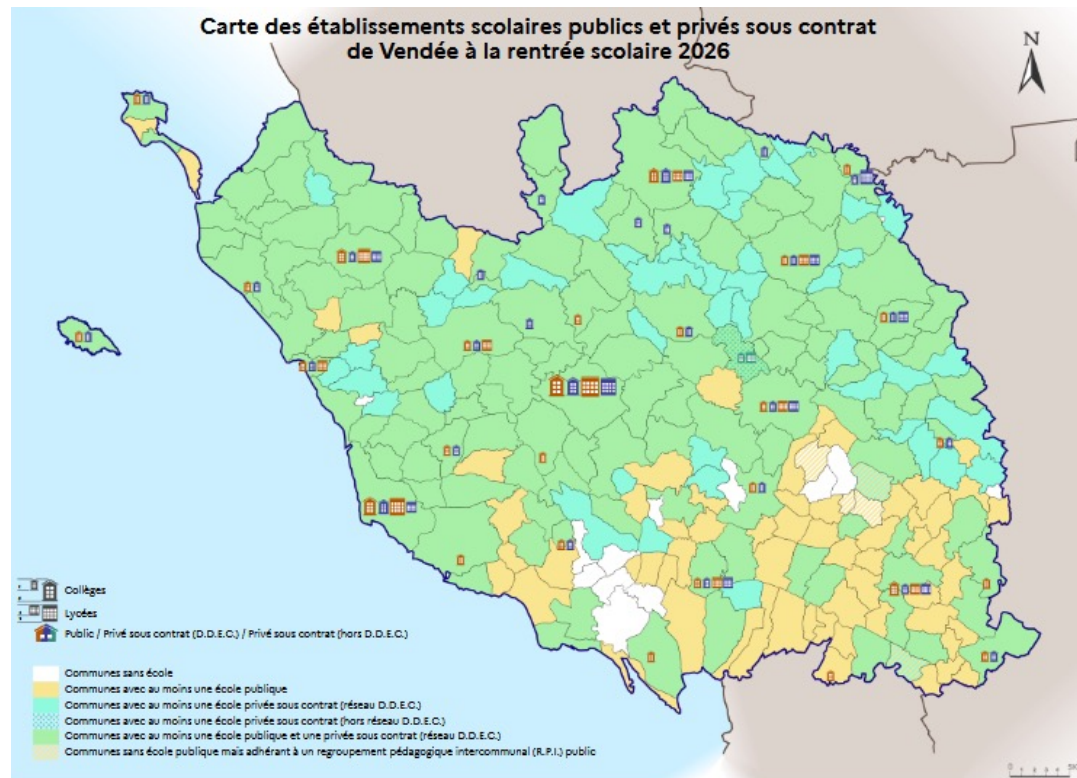
Des outils de projection ont permis de partager des données sur l'évolution des effectifs avec des conséquences sur les structures à différentes échelles : celle de l'EPCI, celle du secteur de collège, voire celle du bassin de vie. Dans la Sarthe, certains EPCI pourraient perdre jusqu'à 27 % d'élèves sur 10 ans.

Les outils partagés seront des projections à 10 ans sur les EPCI et des prévisions à 3 ans par commune. Un dialogue est envisagé sur chacun des EPCI réunissant IA-DASEN et ses services, élus, présidents d'associations des maires, conseil départemental et Etat, en commençant par les EPCI qui perdent le plus d'élèves.



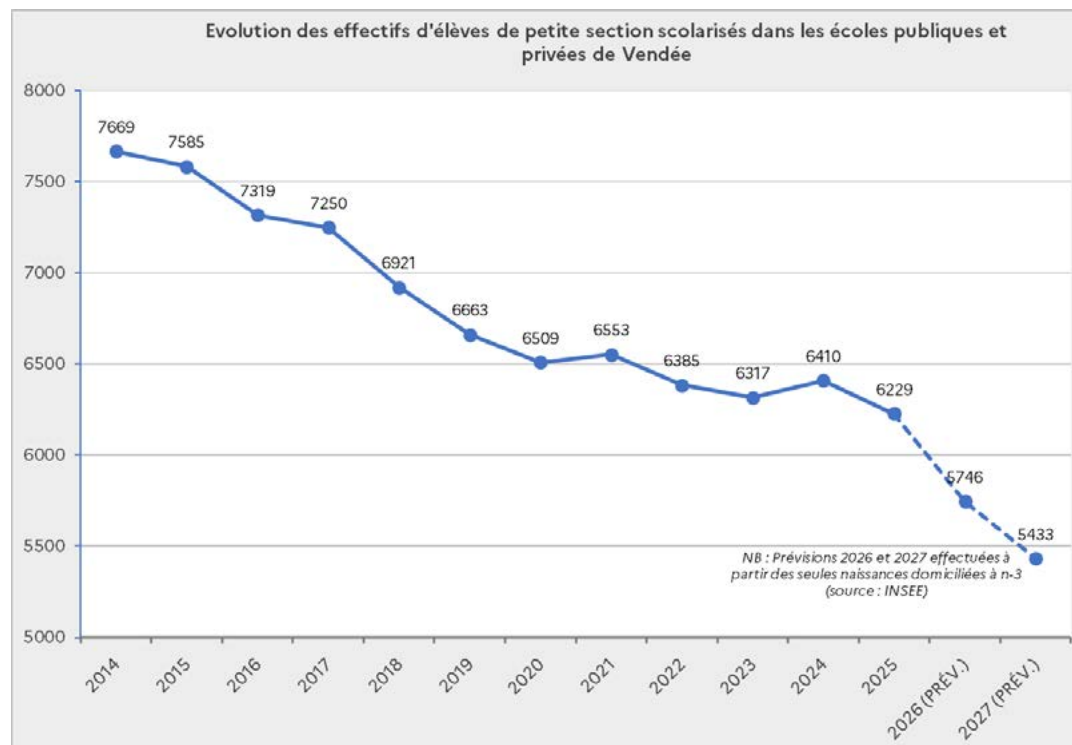
Vendée

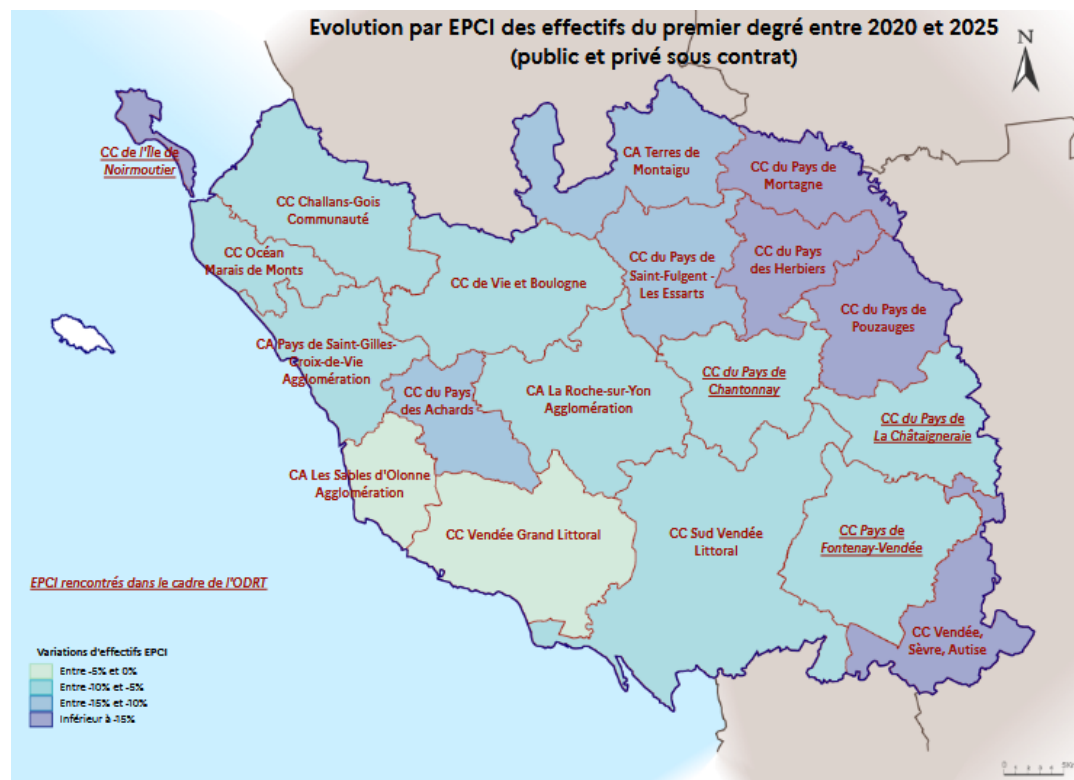
Le réseau scolaire



Carte produite par la DSDEN de la Vendée – DIVET 85

L'évolution de la démographie scolaire en Vendée





Graphique produit par la DSDEN de la Vendée – DIVET 85 Le travail autour de l'École de demain

Le travail autour de l'École de demain

La Vendée connaît une baisse de sa population scolaire (- 3% entre 2024 et 2025). Un travail statistique et de cartographie est effectué par la DSDEN pour nourrir les échanges sur le territoire, en lien avec la préfecture et les élus. L'Observatoire des dynamiques rurales, installé le 8 janvier 2024 et devenu depuis lors l'observatoire des dynamiques rurales et territoriales, fonctionne à plusieurs échelles : départementale, en premier lieu, mais aussi en EPCI voire à l'échelle des communes. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu qui permettent, dans un premier temps, de partager les constats et bilans, pour mieux anticiper l'école de demain, et partager les perspectives en fonction des compétences de chacun.

1.2 Le pilotage pédagogique

Le pilotage pédagogique constitue un levier majeur de la stratégie académique en faveur de la réussite des élèves.

Dans le 1^{er} degré, si l'Acte I des plans Français et Mathématiques a permis de former tous les enseignants, l'Acte II, en articulation avec le plan Maternelle, poursuit cette formation avec des modalités qui s'adaptent localement aux besoins identifiés par les évaluations nationales. Les priorités de formation visent également la réduction des écarts entre les filles et les garçons. Les travaux du Conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF), les laboratoires de mathématiques et de français contribuent aussi à diffuser ces pratiques au sein des écoles. La publication du référentiel des directeurs d'école conforte leur rôle de pilotes pédagogiques, ce qui leur permet d'orienter les choix pédagogiques et les actions de formation pour leur équipe.

Dans le 2nd degré, les chefs d'établissement et les équipes, accompagnés par les inspecteurs, sont rentrés dans une démarche de diagnostic et d'analyse des besoins des élèves, à partir des résultats des évaluations nationales et des observations de classe pour mettre en place une stratégie de réussite la plus adaptée. Le plan filles et maths se déploie : 600 professeurs de mathématiques seront formés tous les ans pendant 3 ans sur la prévention des biais de genre et les stéréotypes.

Dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré, la grande difficulté scolaire fait l'objet d'une attention soutenue et d'un accompagnement de la circonscription, de la DSDEN ou de l'académie pour développer des stratégies et des pratiques collectives efficaces voire innovantes. La démarche collèges en progrès en est une illustration.

Tous les 5 ans, les évaluations des écoles et établissements menées en interne et renforcées par un regard externe conduisent la communauté éducative à s'interroger sur la cohérence entre les besoins des élèves, leur parcours scolaire et les pratiques d'enseignement. Ce travail se formalise par l'élaboration d'un projet d'école ou d'établissement, qui engage l'école ou l'établissement sur 5 ans dans des axes stratégiques visant la réussite des élèves.

1.3 L'intelligence artificielle et les transformations numériques

À la rentrée 2026, l'académie de Nantes poursuit le déploiement d'une stratégie académique structurée pour accompagner les usages de l'intelligence artificielle en milieu scolaire, en cohérence avec le cadre national d'usage de l'IA en éducation publié en juin 2025 et la Stratégie nationale du numérique pour l'éducation (SNE) 2023-2027.

Une gouvernance académique dédiée : le COSTRA IA

Pour piloter cette stratégie, un comité stratégique académique des usages de l'IA (COSTRA IA) a été installé. Il réunit la Cardie, Canopé, les corps d'inspection, la direction de la pédagogie, la DRANE, la DRASI et l'EAFC, autour de trois objectifs partagés : structurer les usages de l'intelligence artificielle à l'échelle académique, accompagner les établissements dans leur appropriation et garantir un cadre éthique commun. Cette instance unifie le pilotage académique et sécurise les pratiques sur le terrain.

Un réseau de formateurs déployé sur tout le territoire

L'accompagnement de proximité s'appuie sur un réseau de formateurs IA constitué dans le premier et le second degré, qui a assuré près d'une centaine de formations d'initiative locale (FIL) au cours de l'année 2025-2026. Organisées au plus près des équipes, ces formations sont adaptées aux besoins de chaque établissement : compréhension du fonctionnement de l'IA, cadre d'usage et protection des données, IA comme assistant de l'enseignant ou de l'élève, évaluation du travail personnel, élaboration de chartes d'établissement. En complément, la DRANE conduit un travail de sensibilisation lors des réunions de bassin, afin de toucher l'ensemble des personnels d'encadrement et de diffuser une culture commune sur tout le territoire académique.

Quatre axes structurent l'action académique

L'ensemble de cette stratégie repose sur des repères académiques que le rectorat tient à réaffirmer :

- primauté de l'humain : l'IA reste un outil au service de la relation pédagogique, jamais un substitut à l'enseignant ;
- protection des élèves et des données : aucun usage ne s'affranchit des exigences de sécurisation et de conformité (RGPD, loi SREN, règlement européen sur l'IA) ;
- construction de l'esprit critique : l'enjeu pédagogique central est d'apprendre à interroger les IA autant qu'à apprendre grâce à elles ;
- approche collective et transparente : les usages se construisent avec les équipes, les familles et les élèves, dans la clarté des pratiques.

Des usages pédagogiques en cohérence avec le cadre national

Cette dynamique académique s'articule avec les dispositifs nationaux : le partenariat d'innovation en intelligence artificielle (P2IA) au cycle 3, l'assistant MIA Seconde pour la consolidation des fondamentaux, et le parcours Pix IA, obligatoire dès la rentrée 2026 pour les élèves de 4^e, de 2nde générale et de 1^{re} année de CAP. Dans les établissements, les productions issues des FIL - chartes d'usage de l'IA par les élèves ou par l'équipe éducative, progressions pédagogiques dédiées - traduisent concrètement ces orientations, jusque dans les classes.

Vision académique portée par le COSTRA, réseau d'expertise des formateurs IA, déploiement territorial par les bassins : l'académie de Nantes fait le choix d'une stratégie au plus près du terrain, pour des usages de l'intelligence artificielle éclairés, responsables et pédagogiquement utiles.

1.4 L'éducation au développement durable

De nombreuses sollicitations d'associations ou d'organismes, dans le but d'intervenir dans les classes, sont reçues par les chefs de mission EDD. La dimension transversale de cette « éducation à » est essentielle et régulièrement mise en avant à travers l'ensemble des actions de formation proposées afin que l'ensemble des professeurs toutes disciplines confondues, s'engagent dans l'éducation au développement durable.



1.5 Une école au cœur des politiques éducatives

Les projets éducatifs territoriaux (PEdT) de deuxième génération

Les PEdT visent à articuler les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire dans une logique de parcours éducatif cohérent pour les enfants et les jeunes. Leur mise en œuvre repose sur une coopération étroite avec les communes et/ou les EPCI, compétents pour l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires, ainsi qu'avec les CAF, les acteurs associatifs, les parents et les jeunes. En Pays de la Loire, 376 PEdT couvrent 656 communes.

Conformément à la note de service DJEPVA-DGESCO du 8 avril 2026, les Projets éducatifs territoriaux de deuxième génération constituent désormais le cadre de référence de la continuité éducative. Ils intègrent désormais les adolescents (collégiens et lycéens) et tous les temps extra-scolaires.

Les PEdT de 2^e génération jouent un rôle clé dans cette organisation en :

- définissant un cadre commun pour l'ensemble des acteurs éducatifs (collectivités, écoles, associations, familles) ;
- clarifiant les responsabilités de chacun et en priorisant les actions pour une meilleure articulation des temps éducatifs (diagnostic partagé, plan d'action, suivi des actions) ;
- intégrant les adolescents (collégiens, lycéens) et les vacances scolaires, en plus des enfants scolarisés en écoles maternelles et élémentaires ;
- sécurisant les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) en accompagnant les collectivités vers la déclaration et la professionnalisation des accueils ;
- s'articulant avec les autres dispositifs éducatifs locaux existants (Cités éducatives, Territoires Éducatifs Ruraux, accueils élargis de 8h à 18h dans un EPLE, Collèges en Progrès).

Les services Jeunesse et Sports accompagnent les collectivités dans l'élaboration et le suivi des PEdT et peuvent financer des actions spécifiques en direction des enfants et des jeunes.

Renforcer les liens entre écoles et accueils collectifs de mineurs

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) constituent un maillon essentiel de la continuité éducative, en complémentarité avec les temps scolaire et familial. Les services Jeunesse et Sports accompagnent les ACM pour favoriser des accueils de qualité, sécurisés et pleinement intégrés aux parcours éducatifs des enfants et des jeunes, qu'il s'agisse des accueils périscolaires ou des accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires.

La note de service du 3 octobre 2025 DGESCO-DJEPVA préconisant la participation du responsable périscolaire au conseil d'école a contribué à faire évoluer les pratiques. Une enquête régionale conduite en 2026 auprès des acteurs scolaires et périscolaires confirme une dynamique de renforcement des coopérations : 55 % des responsables périscolaires déclarent participer au moins une fois par an aux conseils d'école. Ces instances permettent notamment de mieux articuler les transitions entre les différents temps de l'enfant, l'accueil des enfants à besoins spécifiques, le partage des locaux et les projets éducatifs communs.

Les résultats mettent en évidence la nécessité de poursuivre les efforts de coordination, d'information et de professionnalisation afin de consolider les liens entre les écoles et les ACM dans les politiques éducatives territoriales.



Une École ambitieuse pour tous

2



Une École ambitieuse pour tous

- 2.1 La maîtrise du langage 19
- 2.2 Le raisonnement scientifique 19
- 2.3 Créer les conditions de la réussite des élèves 20
- 2.4 Garantir la valeur des diplômes nationaux 21
- 2.5 Parcours et orientation 21
- 2.6 Erasmus+ : promouvoir la mobilité depuis 40 ans 27
- 2.7 L'esprit critique et la citoyenneté 28
- 2.8 Le lycée professionnel 29

2.1 La maîtrise du langage

La maîtrise du langage constitue un fondement essentiel des apprentissages et de la réussite scolaire de tous les élèves. Les évaluations nationales de CP et de CE1 montrent une évolution globalement favorable des acquis fondamentaux dans l'académie, avec des résultats souvent supérieurs aux références nationales. Les résultats soulignent toutefois la nécessité de poursuivre l'accompagnement des élèves dans la compréhension en lecture et l'automatisation du décodage.

Pour répondre à ces enjeux, l'académie renforce cette année la formation des formateurs sur trois dimensions essentielles : le développement du langage oral, l'étude de la langue et l'enseignement de la lecture et de la compréhension. L'objectif est d'accompagner les enseignants dans un enseignement toujours plus explicite du français.

Le travail particulier sur la fluence et l'automatisation du décodage constitue un axe prioritaire pour permettre à chaque élève d'accéder à une lecture plus experte et autonome.

Dès l'entrée à l'école maternelle, « école du langage », les compétences langagières se construisent dans tous les domaines d'apprentissage en travaillant la qualité des interactions orales, la structuration de la pensée et l'entrée progressive dans l'écrit. Depuis 2015, la Semaine académique de la maternelle constitue un temps fort de valorisation des pratiques et de partage autour des enjeux de l'école maternelle. Elle offre un cadre privilégié pour ouvrir les écoles aux familles et aux partenaires, expliciter les objectifs et les pratiques de l'école maternelle et renforcer une relation de confiance avec les familles. Elle contribue ainsi à faire connaître le rôle déterminant de l'école maternelle dans la construction du langage et dans la réussite future des élèves.

La maîtrise du langage reste au collège un enjeu collectif, même si un travail spécifique est conduit dans le cadre de l'enseignement de français. C'est un objet de travail explicite auprès des professeurs de Lettres, qui a été réaffirmé lors de la présentation des nouveaux programmes de français cycle 4 par le corps d'inspection.

2.2 Le raisonnement scientifique

En sciences et technologie, le raisonnement scientifique repose sur une démarche méthodique associant observation, expérimentation, modélisation et validation, essentielle pour comprendre les phénomènes naturels. Intégrée aux programmes de l'école, du collège et du lycée, cette compétence vise à développer chez les élèves une approche critique et rigoureuse. La réalisation et la conception d'expériences en sont une étape incontournable, la formation académique à destination des enseignants le souligne. En mathématiques, le développement du raisonnement scientifique constitue un enjeu majeur dès l'école primaire. Deux compétences illustrent sa pratique : la résolution de problème et les automatismes sans la maîtrise desquels le raisonnement ne peut pleinement s'exprimer. Cette importance est soulignée par l'évolution des examens qui a au lieu dès juin 2026 : une épreuve d'automatismes au DNB, une épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re} générale et en 1^{re} technologique réalisée sans calculatrice.

Le cadre de référence des compétences numériques, entré en vigueur à la rentrée scolaire 2019 structure la formation, l'évaluation et la certification des compétences numériques de l'école au lycée qui sont travaillées dans toutes les disciplines. L'académie se distingue dans la maîtrise des compétences numériques. Elle se situe au 3^e rang pour le collège et au 1^{er} rang pour le lycée général et technologique ainsi que pour le lycée professionnel.

Les résultats des élèves de l'académie en mathématiques demeurent globalement satisfaisants. Les compétences liées à la construction du nombre progressent entre le CP et le CE1, notamment en lecture et écriture des nombres, avec une amélioration sensible dans les écoles de l'éducation prioritaire. Les évaluations nationales mettent toutefois en évidence des axes de consolidation autour des relations entre les nombres, du calcul mental, du raisonnement et de la résolution de problèmes.

2.3 Créer les conditions de la réussite des élèves

La réussite de tous les élèves repose sur des enseignements exigeants, progressifs et adaptés aux besoins de chacun. Le nouveau programme d'enseignement de l'école maternelle (cycle 1) entre en vigueur en cette rentrée. Il complète les évolutions engagées dès la rentrée précédente avec l'entrée en application des programmes consacrés au développement et à la structuration du langage oral et écrit, à l'acquisition des premiers outils mathématiques au cycle 1 ainsi que le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle. Cette évolution s'accompagne également de l'entrée en vigueur de nouveaux programmes dans plusieurs enseignements et niveaux de l'école élémentaire : en éducation physique et sportive en CP et CM1, en français et en mathématiques en CM2, en enseignement moral et civique en CE2, ainsi qu'en histoire-géographie, langues vivantes et sciences et technologie en CP et CM1. À cette rentrée, sont également mis en œuvre au collège de nouveaux programmes en français, mathématiques et langues vivantes en classe de 5^e, en technologie et en EMC en classe de 3^e. Ces nouveaux programmes visent à renforcer la cohérence des apprentissages, à mieux expliciter les attendus et à accompagner les enseignants dans la construction de parcours progressifs pour tous les élèves.

Une attention particulière est portée sur les moments de transition des parcours des élèves : entrée en sixième, entrée en seconde. La liaison collège-lycée fera l'objet d'un travail particulier.

L'académie poursuit par ailleurs le développement de la conception universelle des apprentissages (CUA), afin de rendre les situations d'apprentissage accessibles au plus grand nombre dès leur conception. Elle vise à mieux prendre en compte la diversité des élèves, à favoriser leur engagement dans les apprentissages et à créer les conditions de la réussite de chacun.

Dans l'académie de Nantes, la démarche « Collèges en progrès » vise à soutenir l'action des équipes des collèges confrontées à la très grande difficulté scolaire. Cette initiative s'inscrit dans une logique d'exigence et d'équité, en mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs autour d'objectifs communs : réduire les inégalités, renforcer l'accompagnement des élèves et moderniser les pratiques pédagogiques.

Dans le cadre de leur feuille de route, les collèges de l'académie mettent en place des actions ciblées pour répondre aux besoins prioritaires identifiés :

- une focale sur les apprentissages des savoirs fondamentaux ;
- une organisation pédagogique qui vise une meilleure cohérence des actions mises en place entre les disciplines et les dispositifs d'accompagnement comme Devoirs faits et les stages de réussite ;
- des formations ciblées.

Également, les collèges en progrès s'attachent à renforcer le climat scolaire en favorisant le bien-être des élèves et en formant les équipes à la gestion des conflits et à la prévention des violences.

Une volonté forte de renforcer le dialogue avec les familles est observée au travers notamment d'une réflexion autour des conseils de classe et sur la sécurisation des parcours des élèves.

2.4 Garantir la valeur des diplômes nationaux

Garantir la valeur des diplômes, c'est s'assurer de leur équité, de leur reconnaissance et de leur adaptation aux enjeux sociétaux et économiques. C'est aussi s'assurer que les épreuves et les notes reflètent bien le niveau réel des candidats.

Diplôme national du brevet (DNB)

Dans la continuité de la session de juin 2026, avec un DNB rénové qui accorde désormais à la fois une place accrue aux épreuves terminales – représentant désormais 60 % de la note finale contre 50 % auparavant – et un véritable contrôle continu comptant pour les 40 % restants, l'académie accompagne les collèges dans l'appropriation de cette réforme de l'examen. Cette dernière permet de tenir compte – à coefficient égal – de chacun des enseignements obligatoires de la classe de troisième et, à l'étape des épreuves finales, évalue avec un niveau d'exigence accru tant les aptitudes en mathématiques – avec l'introduction d'un nouvel exercice de 20 minutes à réaliser sans calculatrice – que la maîtrise de la langue française, la qualité de la rédaction, de l'orthographe et de la syntaxe.

Baccalauréat général et technologique

Après une première mise en œuvre réussie lors de la session 2026, la nouvelle épreuve anticipée de mathématiques est confirmée comme évaluation ponctuelle obligatoire pour les élèves de première des voies générale et technologique, au même titre que l'épreuve anticipée de français. Cette nouveauté vise à mieux évaluer les compétences fondamentales des lycéens.

Le contrôle continu, quant à lui, fait l'objet d'un encadrement renforcé afin de garantir une plus grande équité entre tous les candidats, où qu'ils se trouvent sur le territoire.

Baccalauréat professionnel

En voie professionnelle, le calendrier des épreuves sera repensé en 2027 pour préserver les temps d'apprentissage et mieux accompagner les élèves jusqu'en juin. Par ailleurs, l'offre de diplômes s'enrichit avec de nouvelles spécialités de CAP, de baccalauréat professionnel, de brevet professionnel et de certificat de spécialisation, afin de répondre aux évolutions des métiers et aux besoins du marché du travail.

Lutte contre la fraude

Afin de préserver l'égalité entre les candidats et la valeur des diplômes, les mesures de prévention et de sanction contre la fraude sont renforcées à compter de la session 2026, notamment face à l'augmentation des cas liés aux nouvelles technologies.

2.5 Parcours et orientation

Une politique académique ambitieuse

L'engagement de la Région académique dans le déploiement du Plan Avenir

L'académie de Nantes s'est pleinement engagée dans la mise en œuvre du Plan Avenir en développant une stratégie académique ambitieuse, fondée sur une connaissance fine des réalités territoriales et des besoins des élèves. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de faire de l'orientation un levier de réussite, d'émancipation et d'égalité des chances pour tous.

Les analyses conduites à l'échelle académique ont mis en évidence plusieurs enjeux spécifiques : les phénomènes d'autocensure, la sous-représentation des élèves dans certaines filières scientifiques et technologiques, ainsi que la persistance d'orientations fortement marquées par les stéréotypes de genre. Ces constats ont conduit l'académie à adapter le déploiement du Plan Avenir afin de répondre aux besoins des établissements de manière différenciée.

Cette stratégie repose sur un accompagnement progressif des équipes éducatives. Selon les besoins identifiés dans les établissements, l'académie mobilise différents leviers : consolidation des pratiques existantes, développement de la coéducation avec les familles, renforcement de la découverte des métiers, accompagnement des équipes dans l'évolution de leurs pratiques pédagogiques et de la pédagogie de l'orientation, développement des compétences à s'orienter tout au long de la scolarité, ainsi qu'un appui au pilotage des établissements dans le cadre du Programme Académique de Formation. En privilégiant une logique de proximité, de formation et d'amélioration continue, l'académie de Nantes fait ainsi du Plan Avenir un véritable levier de transformation des pratiques au service de parcours d'orientation plus ambitieux, plus éclairés et plus équitables pour tous les élèves.



Les semaines thématiques : une nouvelle dynamique au service de la découverte des métiers et du développement des compétences à s'orienter

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Avenir, l'académie de Nantes a développé un dispositif inédit de semaines thématiques, destiné à renforcer la découverte des métiers et à faire évoluer les représentations des élèves. Organisées autour de grands secteurs économiques stratégiques pour le territoire, ces semaines mobilisent l'ensemble des acteurs de l'orientation, de la formation et du monde professionnel afin de proposer une offre coordonnée d'actions à destination des établissements scolaires.

Reposant sur une logique partenariale forte, ces semaines associent notamment les services académiques, l'Onisep, les Campus des Métiers et des Qualifications, la Région Pays de la Loire, les branches professionnelles, les entreprises et les établissements de formation. Elles permettent de valoriser la diversité des parcours de formation et des débouchés professionnels, tout en donnant aux élèves l'occasion de rencontrer des professionnels, de visiter des entreprises, de participer à des ateliers ou à des webinaires et de découvrir des secteurs parfois méconnus. Au-delà de la simple information sur les métiers, ces temps forts visent à développer les compétences à orienter les élèves, à lutter contre les stéréotypes de genre et les phénomènes d'autocensure, et à favoriser une meilleure connaissance des opportunités offertes par les territoires. En inscrivant ces actions dans une programmation académique cohérente et en favorisant leur appropriation par les établissements, l'académie de Nantes fait des semaines thématiques un levier structurant de sa politique d'orientation. Cette démarche contribue ainsi à rapprocher l'École du monde économique et à accompagner chaque élève dans la construction progressive d'un projet d'avenir éclairé et ambitieux.



Un plan de formation au service d'une orientation plus progressive, équitable et ambitieuse

L'année prochaine encore, l'académie de Nantes poursuivra l'accompagnement et la professionnalisation de l'ensemble des acteurs engagés dans l'orientation des élèves. Porté par la Délégation Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation (DRAIO) en lien avec l'EAFC, le plan de formation vise à donner aux équipes éducatives les moyens d'accompagner chaque jeune dans la construction progressive de son parcours, en développant sa connaissance de soi, des formations et des métiers.

Ce plan s'inscrit dans une approche globale de l'orientation, fondée sur trois ambitions majeures : mieux préparer les élèves à leurs choix d'avenir, lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux et sécuriser les transitions entre les différentes étapes de leur parcours scolaire. Il accompagne notamment la mise en œuvre des mesures du Plan Avenir, comme la formation des professeurs principaux, le développement de l'éducation à l'orientation et la structuration des parcours de découverte des métiers.

L'offre proposée s'adresse à une diversité d'acteurs : psychologues de l'Éducation nationale, équipes de direction, enseignants, professeurs principaux, conseillers principaux d'éducation et personnels impliqués dans les actions d'orientation. Elle combine des formations académiques, des formations d'initiative locale et des temps d'accompagnement au plus près des besoins des territoires.

Les actions de formation portent sur plusieurs enjeux stratégiques : l'accompagnement des élèves dans leurs choix d'orientation, la connaissance des parcours de formation, la liaison entre le lycée et l'enseignement supérieur, la découverte des métiers, l'exploitation des indicateurs d'orientation pour mieux piloter les actions, ainsi que le développement de nouvelles pratiques professionnelles.

À travers ce plan de formation, la DRAIO accompagne ainsi la transformation des pratiques et favorise une culture commune de l'orientation au sein de l'académie. L'objectif est de permettre à chaque professionnel de contribuer, à son niveau, à la construction de parcours plus éclairés, plus ouverts et plus adaptés aux aspirations comme aux potentialités de chaque élève.

Affectations et admissions 2026 : une mobilisation renforcée au service des parcours des élèves et des futurs étudiants

Parcoursup : une dynamique positive et un accompagnement renforcé

Pour la campagne 2026, **63 014 candidats se sont inscrits sur Parcoursup**, soit une hausse de plus de **4 % par rapport à 2025**. Cette progression s'explique notamment par l'augmentation du nombre de bacheliers professionnels inscrits, en hausse de plus de **7 %**, ainsi que par celle des étudiants en réorientation, en hausse de plus de **21 %**.

Les bacheliers professionnels enregistrent également la progression la plus marquée parmi les candidats ayant confirmé au moins un vœu, avec une hausse de près de **9 % par rapport à 2025**.

Des résultats encourageants à l'issue de la phase principale

Pour la campagne 2026, parmi les **50 064 candidats ayant confirmé au moins un vœu**, **87,7 % ont reçu au moins une proposition d'admission**, soit **43 940 candidats**. Au total, **36 936 candidats ont accepté définitivement une proposition**.

Ces résultats sont en progression par rapport à la campagne 2025, au cours de laquelle **34 547 candidats** avaient accepté définitivement une proposition, sur un total de **47 124 candidats ayant formulé au moins un vœu**.

Cette évolution positive traduit la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Une partie des candidats reste néanmoins sans proposition à ce stade. Ils bénéficient d'un suivi individualisé afin de les accompagner vers une solution adaptée à leur profil et à leur parcours.

Des solutions complémentaires pour les candidats sans proposition

La phase principale continue d'évoluer quotidiennement, de nouvelles propositions d'admission étant émises chaque jour. La phase complémentaire permet également aux candidats sans proposition de formuler jusqu'à dix nouveaux vœux.

Depuis le **1^{er} juillet 2026**, les candidats toujours sans solution peuvent saisir la **Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)**. Celle-ci s'est réunie les **7, 9 et 16 juillet**, puis le **25 août**, afin d'examiner les situations individuelles et de proposer, lorsque cela est possible, une solution adaptée.

Une attention particulière est portée aux bacheliers professionnels. Le dispositif **Avenir Pro+** sera mobilisé pour accompagner les candidats qui demeurent sans proposition d'admission.

Une **CAES paramédicale** a également été mise en place. Elle s'est réunie le **18 août** afin de proposer les places vacantes en IFAS aux candidats issus des baccalauréats professionnels SAPAT et ASSP, ainsi qu'aux bacheliers technologiques ST2S, classés mais non admis en IFSI et ayant saisi la CAES. Cet accompagnement pourra les orienter vers des formations paramédicales de niveau 4 (aide-soignant, auxiliaire de puériculture ou assistant de régulation médicale) leur permettant, s'ils le souhaitent, d'intégrer ultérieurement un IFSI dans le cadre de modalités d'accès aménagées.

Affelnet : poursuivre l'accompagnement de chaque élève vers une solution

Au total, **55 049 candidats** ont participé à la procédure d'affectation, soit **759 de moins qu'en 2025** :

- 40 477 candidats au palier troisième, soit 532 de moins qu'en 2025 ;
- 14 572 candidats au palier seconde, soit 227 de moins qu'en 2025.

Le pré-tour confirme son efficacité

Le pré-tour a permis l'affectation de **241 élèves supplémentaires de troisième**, issus de l'enseignement public relevant de l'Éducation nationale ou de l'enseignement agricole, en seconde professionnelle publique.

Le tour de juillet a, pour sa part, permis d'affecter **52 élèves en seconde professionnelle**, alors que 99 places vacantes avaient été recensées dans les lycées publics relevant de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole.

Un suivi individualisé des élèves sans affectation

À l'issue du tour principal, au 30 juin, **1 710 élèves demeuraient sans affectation**, bien qu'ils aient formulé au moins un vœu pour une formation publique relevant de l'Éducation nationale ou de l'enseignement agricole.

Parmi eux, **1 367 sont âgés de moins de 16 ans**. Ces élèves font l'objet d'un accompagnement renforcé afin de sécuriser la poursuite de leur parcours de formation.

La procédure académique mise en place en 2025 est reconduite. Elle s'appuie sur un tableau de suivi individualisé commun aux cinq départements. Cet outil permet d'identifier les élèves concernés et les démarches déjà engagées ainsi que les solutions proposées.

Chaque élève et ses représentants légaux sont contactés afin de leur proposer un accompagnement adapté à leur situation. L'objectif demeure de construire avec chacun une solution réaliste, adaptée et sécurisée de poursuite de parcours.

Au 24 juillet, cette procédure a permis de réduire de **697** le nombre d'élèves sans affectation (soit 1013 élèves), dont **579 élèves âgés de moins de 16 ans**. Les affectations des élèves se sont poursuivies depuis avec une attention toute particulière aux moins de 16 ans.

Renforcer la liaison entre le lycée et l'enseignement supérieur pour sécuriser les parcours des élèves et les transitions

Parce que l'accès à l'enseignement supérieur constitue une étape déterminante dans la construction du parcours des jeunes, l'académie de Nantes développe une politique ambitieuse de liaison entre le lycée et l'enseignement supérieur, en partenariat étroit avec les trois universités ligériennes. Cette démarche vise à mieux accompagner les élèves dans la préparation de leurs choix, à favoriser une meilleure connaissance des formations et des attendus de l'enseignement supérieur, et à sécuriser les transitions entre le secondaire et le supérieur.

Temps fort de cette politique, les journées Liaison Lycée-Université (LLU) réunissent chaque année des enseignants de lycée et des enseignants-chercheurs ou personnels pédagogiques de l'enseignement supérieur autour d'un objectif commun : construire une continuité pédagogique au service de la réussite des étudiants de demain. Ces rencontres permettent de croiser les regards, de mieux comprendre les évolutions des formations, d'échanger sur les compétences attendues à l'entrée dans le supérieur et d'identifier des pistes d'actions partagées pour mieux préparer les élèves à leurs poursuites d'études.

En 2026, ces journées se dérouleront sur les différents sites universitaires du territoire ligérien :

- Université de Nantes : jeudi 5 novembre 2026
- Le Mans Université : lundi 9 novembre 2026
- Université d'Angers : jeudi 12 novembre 2026
- Site universitaire de La Roche-sur-Yon : jeudi 12 novembre 2026
- Site universitaire de Laval : lundi 16 novembre 2026

Au-delà de ces temps d'échanges professionnels, l'académie s'engage également dans le développement de projets innovants visant à renforcer l'ambition scolaire et l'ouverture des possibles. Dans ce cadre, le projet ETOILE, soutenu par le Programme d'Investissements d'Avenir et France 2030, constitue un levier majeur pour expérimenter de nouvelles modalités d'accompagnement des élèves. À travers ses appels à projets, ETOILE soutient des initiatives destinées à rapprocher les jeunes de l'enseignement supérieur, à favoriser la découverte des formations et des métiers d'avenir, et à réduire les inégalités liées à l'origine sociale ou territoriale.

Ces actions répondent à des enjeux essentiels : donner à chaque élève les moyens de construire un projet d'études éclairé, lutter contre l'autocensure, diversifier les parcours d'accès à l'enseignement supérieur et renforcer la coopération entre les acteurs du secondaire et du supérieur. En développant une véritable culture commune de l'orientation, l'académie de Nantes affirme son engagement pour une réussite étudiante mieux préparée dès le lycée.

Former pour développer une culture de la persévérance

L'ensemble de cette stratégie s'appuie sur une politique de formation mobilisant à la fois la formation initiale et la formation continue des personnels. Elle vise à renforcer les compétences professionnelles liées à l'accompagnement des parcours des élèves, au repérage des fragilités scolaires et à la prévention du décrochage.

Les actions de formation proposées portent notamment sur le développement des compétences psychosociales, reconnues comme un facteur déterminant de réussite scolaire et de bien-être, l'accompagnement des référents persévérance scolaire, la différenciation pédagogique, le développement de l'autonomie des élèves, les stratégies d'apprentissage ainsi que le repérage et l'accompagnement des jeunes en risque de décrochage.

Les Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) : un pilotage renforcé de l'obligation de formation

L'obligation de formation jusqu'à 18 ans constitue aujourd'hui un levier majeur de sécurisation des parcours. Les PSAD assurent, en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels le repérage, l'accompagnement et la proposition de solutions aux jeunes sortis du système de formation sans diplôme ni qualification. Elles accompagnent chaque année entre 3 100 et 3 500 jeunes sur l'ensemble du territoire régional.

Les Lycées de la Nouvelle Chance (LNC) : un droit au retour en formation concrétisé

Les Lycées de la Nouvelle Chance, présents sur l'ensemble du territoire, accueillent des jeunes de 16 à 25 ans ayant interrompu leur parcours scolaire et souhaitant reprendre une formation conduisant à un diplôme.

Fondés sur la personnalisation des parcours, le tutorat et un accompagnement individualisé, ces structures offrent à près de 180 jeunes une nouvelle perspective de réussite. Les résultats obtenus témoignent de leur efficacité, avec un taux de réussite au baccalauréat général atteignant 94,4 % en 2024-2025 (données 26 non connues à date).

Sécuriser les parcours des jeunes nouvellement arrivés en France

La sécurisation des parcours constitue également un enjeu majeur dans l'accompagnement des jeunes nouvellement arrivés en France, dont certaines situations peuvent nécessiter des réponses pédagogiques et éducatives adaptées. Les mesures d'accompagnement scolaire temporaire et les pôles insertion arrivants proposent un accompagnement combinant apprentissage du français, appropriation des codes scolaires et construction d'un projet de formation, afin de favoriser leur intégration durable dans le système éducatif. Chaque année plus de 210 jeunes sont accueillis au sein de ces structures.

Un nouveau système d'information pour renforcer le suivi des parcours

À compter de septembre 2026, le ministère de l'Éducation nationale déploiera un nouveau système d'information partagé composé de quatre applications dédiées à la prévention du décrochage scolaire en établissement, au repérage des situations de rupture et au suivi des jeunes accompagnés dans le cadre des PSAD.

Cette évolution constitue une étape importante dans la modernisation des pratiques professionnelles et le renforcement de la coopération entre les services de l'État, les collectivités territoriales et les partenaires de l'insertion. Son déploiement s'accompagnera d'un plan académique de formation mobilisant l'ensemble des acteurs concernés entre septembre et décembre 2026.

En renforçant les capacités de repérage précoce, de suivi des parcours et de coordination des interventions, ce nouveau système d'information permettra d'améliorer le partage d'informations entre les acteurs concernés et de sécuriser l'accompagnement des jeunes tout au long de leur parcours de formation.

2.6 Erasmus+ : promouvoir la mobilité depuis 40 ans

En 2027, le programme Erasmus célébrera ses 40 ans, marquant quatre décennies de coopération éducative entre États membres. Initialement pensé pour les étudiants, le programme s'est progressivement ouvert aux élèves dès le primaire, aux personnels, aux jeunes en formation professionnelle, aux bénévoles et aux sportifs. En 40 ans, Erasmus+ a touché près de 17 millions de participants. Chaque année, environ 500 000 personnes en bénéficient. La France en est l'un des principaux acteurs depuis sa création, mais le programme s'étend désormais à 33 pays du programme ainsi qu'à des pays tiers.

L'accréditation Erasmus+ dans la région académique Pays de la Loire

Dans notre région académique, près de 200 écoles et établissements du second degré sont accrédités depuis le début de la programmation 2021-2027, ce qui place les Pays de la Loire au 2ème rang des régions les plus dynamiques en termes de mobilités. Chaque année, ce sont entre 4000 et 5000 participants, tous publics confondus, qui s'engagent dans des mobilités entrantes, sortantes ou encore virtuelles grâce à eTwinning.

Depuis 2017, le rectorat anime une réelle dynamique académique Erasmus+ dans le cadre de ses 2 consortiums académiques, l'un pour le secteur de l'enseignement scolaire (SCO) et l'autre pour le secteur de l'Enseignement et la Formation Professionnels (EFP). En effet chaque année, la DRAREIC publie des appels à candidatures permettant aux structures du 1er et 2nd degrés qui souhaitent entrer dans le programme, de bénéficier d'un accompagnement à la mise en œuvre de mobilités pour leurs élèves et personnels en fonction de leurs secteurs, besoins et spécificités.

Pour l'année 2026-2027 ce sont 55 structures qui intègrent les consortiums SCO et EFP permettant ainsi des mobilités encadrées pour 276 élèves et personnels qui seront mises en œuvre dès le premier trimestre de l'année scolaire.

Erasmus+ dans les Pays de la Loire : au-delà des consortiums

En marge des consortiums, notre académie se veut également dynamique dans la mise en œuvre de mobilités post-bac dans le cadre de la Charte ECHE Erasmus+. Ce sont en effet 104 établissements ligériens de l'enseignement supérieur qui proposent aujourd'hui à leurs étudiants d'aller suivre leur stage d'étude dans l'un des pays du programme.

La volonté du rectorat de continuer à ouvrir l'académie à l'international et travailler à créer un espace européen de l'éducation ne s'arrête pas là. Cette année et pour les 3 prochaines, la DRAREIC va travailler de concert avec son partenaire historique du ministère de l'éducation du Schleswig-Holstein dans le cadre de 2 nouveaux projets Erasmus+ de Partenariats européens pour le développement scolaire. Au cœur de ces projets ? Accompagner les TER dans la maîtrise de mathématiques, développer l'enseignement des langues et également la volonté de trouver des solutions efficaces pour accompagner les établissements et les administrations dans leur ouverture à l'Europe.

L'ouverture à l'Europe est une préoccupation centrale de notre région académique qui ne cesse de saisir les opportunités offertes par le programme Erasmus+ afin de permettre à une majorité croissante de nos élèves et personnels ligériens de s'enrichir personnellement et professionnellement grâce à la mobilité.

Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.



UNION EUROPÉENNE

2.7 L'esprit critique et la citoyenneté

Favoriser l'engagement des élèves dans et hors l'école

La rentrée 2026 marque une nouvelle étape dans la construction d'une culture de l'engagement à l'École. La note de service du 30 juin 2026 DGESCO - DJEPVA renforce le lien entre les expériences d'engagement vécues dans les établissements et celles proposées hors temps scolaire. Cette démarche s'inscrit dans une ambition commune portée par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, afin de donner à chaque élève l'occasion de découvrir et d'expérimenter différentes formes d'engagement.

Les semaines de l'engagement (au nombre de 3 dans chaque établissement scolaire), les instances de démocratie scolaire, les projets citoyens et les stages d'observation constituent autant d'occasions pour les élèves de découvrir et d'expérimenter différentes formes d'engagement. La note de service prévoit également de nouveaux outils pour accompagner cette dynamique, notamment la « fresque de l'engagement », conçue comme un atelier permettant aux élèves de définir ce qu'est l'engagement, de découvrir sa diversité puis de se projeter dans l'action.

La plateforme publique JeVeuxAider.gouv.fr facilite l'engagement en mettant en relation des organisations, essentiellement associatives, recherchant des bénévoles et des citoyens prêts à s'engager. En Pays de la Loire, 31 % des 7 200 bénévoles inscrits ont entre 18 et 25 ans. Depuis avril 2026, la plateforme JeVeuxAider.gouv.fr propose des missions accessibles aux 16-18 ans, validées au préalable par les SDJES. Ces missions permettent aux jeunes de passer de l'envie d'agir à une première expérience concrète, individuelle ou collective, ponctuelle ou régulière, en présentiel ou à distance.

Par ailleurs, la DRAJES des Pays de la Loire élabore une stratégie régionale de l'engagement. Une coordinatrice régionale et six référents départementaux conduisent un diagnostic territorial afin d'identifier, structurer et valoriser les initiatives existantes. Ce travail vise notamment à renforcer la promotion de l'engagement auprès des jeunes et des acteurs du territoire, en lien avec les établissements scolaires et les semaines de l'engagement.

Les programmes d'Enseignement Moral et Civique (EMC)

Les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique (EMC, cycle 4), parus au Bulletin officiel n° 24 du 13 juin 2024 continuent à se mettre en place progressivement, à l'école, au collège et au lycée. Ils répondent à la mission que s'est fixée l'École de faire des élèves des citoyens libres et éclairés. Dans le 2nd degré, une présentation institutionnelle conjointe des programmes a eu lieu en deux temps, pour les enseignants de lycée d'une part, pour les enseignants de collège d'autre part. Des sessions de formation spécifiques ont été organisées pour accompagner la mise en œuvre de ces nouveaux programmes dans les établissements. Dans le 1^{er} degré, le programme vise à faire connaître aux élèves les principes de la République, à développer le respect d'autrui, l'empathie, la capacité à débattre et à argumenter, ainsi que l'engagement dans des projets collectifs. La mise en œuvre de l'EMC s'appuie sur des situations concrètes, des débats, des projets collectifs et des partenariats avec les acteurs du territoire. Ils contribuent à faire de l'école un lieu d'apprentissage de la démocratie, où chaque élève construit progressivement les connaissances, attitudes et compétences nécessaires pour devenir un citoyen autonome, responsable et engagé.

L'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI)

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) repose sur une approche intégrée où l'usage des médias s'accompagne d'une réflexion critique sur ces pratiques. Quatre axes majeurs structurent le développement des compétences des élèves, souvent combinés entre eux :

- initiation à la recherche raisonnée et à la lecture d'informations provenant de différentes sources ;
- observation et expérimentation de divers modes d'expression, de création et de présentation de contenus ;
- sensibilisation aux règles de communication et d'échange ;
- familiarisation avec leur environnement de travail et découvre du fonctionnement de différents médias.



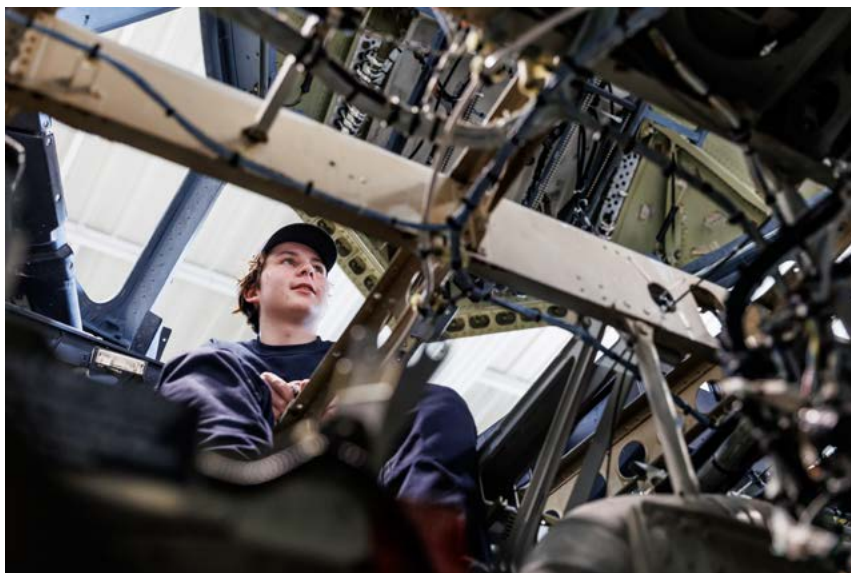
Centre de liaison de l'enseignement
et des médias d'information

Le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) académique soutient l'action des équipes en proposant des modalités de travail (classe presse et classe médias, classe projet d'éducation aux médias, participation à différents concours..).

Les classes défense

L'éducation à la défense et à la citoyenneté est un des thèmes enseignés dans le cadre du programme d'EMC (niveau 4^e), se décline de manière transversale à travers les notions d'engagement, de responsabilité (individuelle et collective) et peut être travaillée dans toutes les disciplines et enseignements. L'éducation à la défense permet d'abord tous les parcours éducatifs, elle peut recouvrir de multiples domaines (défense environnementale, défense civile, militaire, numérique, économique, ...) et permet ainsi aux professeurs d'engager leurs élèves dans des projets annuels ou pluriannuels dans le cadre des classes défense et des classes défense et sécurité globales. L'académie compte actuellement une cinquantaine de CD ou de CDSG, installées dans des collèges ou lycées publics et privés.

2.8 Le lycée professionnel



Le lycée professionnel doit être un espace où la valorisation des compétences devient pour les apprenants le moteur de l'estime de soi et de l'ambition de chacun. La confiance et le sentiment d'efficacité personnelle sont des leviers essentiels pour transformer le diplôme en un outil de construction de l'individu, bien au-delà d'une simple certification.

L'accompagnement de proximité des équipes éducatives, invitées à réinterroger leurs pratiques pour placer la valorisation du potentiel de chaque élève au cœur des parcours,

reste un axe fort du projet académique. En combinant exigence pédagogique et bienveillance, il s'agit de préparer les jeunes à devenir des professionnels épanouis, capables de s'adapter et de s'engager avec fierté dans leur avenir que ce soit par une insertion professionnelle directe ou une poursuite d'études.

Pour concrétiser cette ambition, la réforme déploie, depuis 2023, dès la classe de seconde des heures de soutien au parcours, complétées à la rentrée 2026 en terminale, par deux semaines dédiées à l'orientation (pour réaliser une période de formation en milieu professionnel ou pour se préparer à la poursuite d'études) et le repositionnement des épreuves écrites à la mi-juin. Cette dynamique s'appuie sur le renforcement des partenariats économiques via les bureaux des entreprises et sur les dispositifs Avenir Pro (2 000 élèves de terminale accompagnés l'an dernier par France Travail ou les missions locales) et Avenir Pro +, généralisé dès septembre 2026 pour sécuriser le parcours des jeunes sans solution post-bac.

Enfin, face aux défis de recrutement dans les métiers en tension notamment dans l'industrie, le BTP ou la santé, l'académie de Nantes travaille sur l'attractivité des métiers et adapte sa carte des formations aux besoins de notre économie régionale.





Une École accueillante pour tous

3



Une École accueillante pour tous

- **3.1 Les valeurs qui nous rassemblent** **33**
- **3.2 Lutter contre toutes les formes de violences à l'École** **33**
 - 3.2.1 Prévenir les violences et faire vivre la culture du respect **33**
 - 3.2.2 Détecter les situations à risque et libérer la parole **35**
 - 3.2.3 Protéger les élèves et sécuriser les établissements **36**
 - 3.2.4 Santé physique et psychique des élèves **36**
 - 3.2.5 Sport **38**
 - 3.2.6 Une culture générale partagée **39**
 - 3.2.7 Une École pour tous les élèves **40**
 - 3.2.8 Accompagner un usage raisonné du numérique **41**

3.1 Les valeurs qui nous rassemblent

Depuis 2020, le plan de formation des valeurs de la république s'est déployé dans l'académie de Nantes. Les principes qui fondent le socle de notre service public sont parfois attaqués et c'est en cela que des experts forment les personnels de notre école, depuis les enseignants, les AED, les AESH jusqu'aux personnels d'encadrement.

La laïcité qui permet à chacun de vivre sa religion sans l'imposer à autrui, l'observation stricte de la tolérance à l'autre et à ses différences (qui passe par le refus absolu du racisme, de l'antisémitisme, du sexisme et de toutes discriminations liées à l'origine), tout cela est à protéger et à défendre ardemment. Depuis 2025-2026, le groupe de formateurs s'est emparé de questions contemporaines comme le développement de l'esprit critique, la lutte contre le cyberharcèlement, les codes masculinistes, qui se sont agrégées aux premiers thèmes de travail, le numérique constituant un facteur majeur d'aggravation.

Il s'agit également de travailler avec les parents, pour enseigner aux jeunes générations qu'elles ne sont pas assignées qu'à une destinée commune même si l'histoire de chacun est singulière. C'est la discrétion qui s'impose, pas l'effacement. C'est ainsi que la République permet à tous la liberté d'être soi dans un projet collectif.

3.2 Lutter contre toutes les formes de violences à l'École

3.2.1 Prévenir les violences et faire vivre la culture du respect

Depuis 2016, le rectorat de l'académie de Nantes et le Mémorial de la Shoah sont liés par une convention de partenariat régulièrement renouvelée (dernier renouvellement en avril 2026). Dans le cadre de ce partenariat des actions de formation à destination de l'ensemble des enseignants permettent d'aborder l'enseignement de l'histoire de la Shoah et des génocides au XX^e siècle et de lutter contre l'antisémitisme.

Lutte contre le harcèlement

La lutte contre le harcèlement entre élèves est une politique prioritaire du gouvernement. Elle fait l'objet d'un plan interministériel et repose sur le déploiement du programme de prévention et de lutte contre le harcèlement (pHARe), obligatoire dans les écoles et les collèges publics depuis la rentrée 2022 puis étendu aux lycées publics à la rentrée 2023.

pHARe est un programme de lutte contre le harcèlement qui vise à prévenir et repérer toute situation d'intimidation et de harcèlement afin de protéger chaque élève. C'est une démarche qui engage l'ensemble de la communauté éducative.



À destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles, collèges et lycées, ce programme combine plusieurs actions et dispositifs pour prévenir et intervenir sur toutes les situations d'intimidation et harcèlement. La communauté éducative est donc amenée à mettre en œuvre Phare qui permet également d'engager une dynamique d'amélioration du climat scolaire et du bien-être de toutes et tous à l'École.

À l'échelle académique, une équipe est mise en place depuis la rentrée 2024 afin d'accompagner au plus près les établissements dans le déploiement de ce programme et répondre au mieux aux attentes des familles.

Deux référents académiques contrôlent l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement en étroite collaboration avec les cinq coordonnatrices et coordonnateurs du territoire. Ils supervisent la formation des équipes ressources pHARE dans les établissements ainsi que le traitement des situations signalées au 30 18 et sur la ligne académique dédiée. En s'appuyant sur l'expertise des équipes départementales, ils s'assurent de l'atteinte du premier niveau de labellisation pHARE, obligatoire pour les écoles, collèges et lycées.

À ce jour, l'académie de Nantes atteint les 95 % d'établissements labellisés.

Dans chaque établissement et circonscription, une équipe ressource pHARE de cinq membres est mise en place et formée, favorisant la réactivité nécessaire dès le signalement connu. Les coordonnatrices et coordonnateurs départementaux forment les équipes, les conseillent et interviennent en renfort lorsque que la situation l'exige.

ÉVAR et ÉVARS

La mise en œuvre du programme ÉVAR-ÉVARS* constitue un levier fort dans la prévention des violences (notamment des violences sexistes et sexuelles).

* ÉVAR : éducation à la vie affective et relationnelle (à l'école maternelle et élémentaire).

ÉVARS : éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (au collège et au lycée).

Ce programme, publié en février 2025 pour une application à compter de la rentrée 2026, rappelle l'obligation de la mise en œuvre des trois séances annuelles d'ÉVAR-ÉVARS de la petite section de maternelle jusqu'à la Terminale dans toutes les écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat. Les objectifs affichés sont clairs :

- sensibiliser aux comportements favorables à la santé ;
- promouvoir l'égalité de considération, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes, et lutter contre les discriminations définies par l'article 225-1 du code pénal ;
- éduquer au principe du consentement et contribuer à la prévention des différentes formes de violences, notamment des violences sexistes et sexuelles ;
- construire une culture commune de l'égalité et du respect.

Ce programme se décline en trois axes :

- axe 1 : « se connaître, vivre et grandir avec son corps » ;
- axe 2 : « rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir » ;
- axe 3 : « trouver sa place dans la société, y être libre et responsable ».

Il définit des objectifs de notions et de compétences pour chaque niveau, de façon adaptée à chaque classe d'âge. Il a été construit avec des spécialistes du développement de l'enfant et de l'adolescent.

Chaque séance d'ÉVAR-ÉVARS permet de développer les compétences psychosociales des élèves, ce qui fait partie des grands enjeux de l'École.

Au sein de l'académie, un groupe ÉVAR-ÉVARS particulièrement dynamique s'est constitué depuis quelques années. Il repose sur une trentaine de formateurs et de formatrices ÉVAR-ÉVARS ayant suivi une formation approfondie sur la thématique. Ce groupe est opérationnel et intervient sur tout le territoire académique. Il assure les différentes missions fixées par les documents de cadrage nationaux, notamment la formation des personnels dans le premier et le second degré : 250 conseillers pédagogiques formés dans le premier degré, 1500 personnels de collège et de lycée formés en 2025-2026.

Dans le premier degré, la prévention des violences et la construction d'un climat scolaire serein s'inscrivent dans une approche globale de l'École promotrice de santé. Cette démarche articule l'éducation à la vie affective et relationnelle (ÉVAR), le développement des compétences psychosociales, l'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre les discriminations et la prévention du harcèlement. La polyvalence des professeurs des écoles permet d'inscrire ces enjeux dans les apprentissages quotidiens et dans la vie collective de l'école.

La mise en œuvre du programme ÉVAR constitue un levier important pour développer chez les élèves le respect de soi et d'autrui, l'égalité, l'empathie, la capacité à établir des relations respectueuses et la prévention des violences, notamment sexistes et sexuelles. Pour accompagner les équipes, l'académie s'appuie sur un groupe de formateurs formés spécifiquement à ces enjeux. Ce groupe intervient sur l'ensemble du territoire académique pour accompagner les enseignants et favoriser une appropriation partagée du programme.

Dans la plupart des collèges et des lycées publics (65 %), un référent ÉVAR(S) a été identifié. Il accompagne le chef d'établissement dans le pilotage de la mise en œuvre des séances d'ÉVAR(S).

Un travail a été mené avec les partenaires associatifs agréés (à l'échelle nationale et/ou académique), pour clarifier leur rôle dans la mise en œuvre de l'ÉVAR(S). Un « guide ÉVAR(S) 44 » a été rédigé avec le collectif d'associations ÉVAR(S) de Loire-Atlantique. Des versions 49, 53, 72 et 85 sont en préparation.

Avec le même objectif, des rencontres ont eu lieu avec le CoReSS (comité de coordination régionale de la santé sexuelle) Pays de la Loire, les centres de planification et les coordonnateurs du SSES (service sanitaire des étudiants en santé).

Les résultats de l'enquête lancée par la DGESCO en décembre 2025, pour faire un état des lieux de la mise en œuvre du programme ÉVAR-ÉVAR(S), montrent que l'académie de Nantes se situe dans les moyennes nationales : 48 % des élèves avaient bénéficié d'une séance d'ÉVAR ou d'ÉVAR(S) au premier trimestre (49 % à l'échelle nationale) ; les trois séances d'ÉVAR ou d'ÉVAR(S) étaient programmées avant la fin de l'année dans 66 % des écoles et établissements (69 % à l'échelle nationale).

3.2.2 Détecter les situations à risque et libérer la parole

Plan « Brisons le silence, agissons ensemble »

Lancé en mars 2025, afin que les violences physiques, morales et sexuelles au sein des établissements privés et public ne puissent plus se produire, ce plan a pour objectifs de :

- protéger les élèves ;
- libérer la parole des élèves ;
- renforcer les contrôles des établissements.

Signaler les faits de violence

Le décret n° 2025-542 du 16 juin 2025 rend obligatoires le recueil et le traitement des faits de violence dans les établissements privés sous contrat.

L'utilisation de l'application faits établissement pour signaler les faits au niveau académique et/ ou ministériel est obligatoire pour les directeurs d'école et personnels de direction.

Une fiche procédure et protocole action en cas de violences sexistes est également à disposition des écoles et établissements scolaires depuis mars 2026.

Depuis la rentrée 2025, une systématisation du recueil des témoignages des élèves a été mise en place afin de libérer leur parole. Un questionnaire est désormais disponible dans tous les établissements scolaires, notamment en internat et à l'issue des voyages scolaires incluant une nuitée. En cas d'alerte, des entretiens avec des personnels ressources sont organisés pour accompagner les élèves concernés.

Par ailleurs, le lien avec le 119 Enfance en danger a été renforcé pour permettre aux équipes académiques d'être informées rapidement des signalements d'abus. L'affichage du numéro du 119 est désormais obligatoire dans tous les établissements accueillant des mineurs. Cette mesure s'inscrit également dans le cadre du déploiement du programme ÉVAR/ÉVAR(S), qui vise, entre autres, à favoriser l'expression des élèves.

En complément, un renforcement du contrôle des établissements privés sous contrat a été engagé. Les inspections, désormais intensifiées, intègrent spécifiquement les questions liées au climat scolaire. Pour ce faire, huit inspecteurs dédiés ont été affectés au premier et au second degré au sein de l'académie. Ces inspecteurs bénéficient en outre d'une formation renforcée pour mener à bien leurs missions de contrôle.

3.2.3 Protéger les élèves et sécuriser les établissements

Les opérations de contrôle ont été renforcées et continuent de l'être à la rentrée 2026. Depuis la rentrée 2025, 441 contrôles ont été réalisés par les forces de sécurité intérieure aux abords des établissements scolaires de l'académie, ayant conduit à saisir 43 armes de nature indéterminée.

Tout port ou toute introduction d'arme fait l'objet d'une réponse immédiate : interdiction de l'accès à l'établissement à titre conservatoire, signalement des faits au procureur de la République et saisine du conseil de discipline.

Les équipes mobiles de sécurité (EMS), présentes dans chaque académie, interviennent dans les établissements en cas de tensions, accompagnent et forment les personnels à la gestion des conflits et à la prévention des crises.

Les services de défense et de sécurité académiques renforcent l'action de l'institution scolaire pour garantir un cadre sécurisé au service des apprentissages et du bien-être de tous.

3.2.4 Santé physique et psychique des élèves

L'amélioration du bien-être et de la santé des élèves est un enjeu central pour favoriser leurs apprentissages et leur épanouissement à l'école. Cette démarche s'inscrit dans une vision globale qui bénéficie à la fois aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative.

L'École Promotrice de Santé (EPS) et le label ÉduSanté

La démarche École Promotrice de Santé (EPS) vise à améliorer :

- le bien-être global des élèves et des personnels ;
- les conditions d'apprentissage ;
- le climat scolaire ;
- la cohérence éducative ;
- l'environnement scolaire ;
- le développement des compétences psychosociales.

Elle permet également de structurer des actions de prévention, d'éducation et de protection au sein des établissements.

Le label ÉduSanté : une reconnaissance et une dynamique collective

Expérimenté en 2025-2026, le label ÉduSanté est généralisé à tous les établissements de l'académie de Nantes à la rentrée 2026. Ses objectifs sont de structurer la réflexion autour de la santé, organiser et valoriser les actions existantes, impulser une dynamique collective autour du bien-être des élèves et des personnels et inscrire durablement les projets de santé dans le projet d'école ou d'établissement, en cohérence avec les orientations éducatives locales.

La politique de prévention et de vaccination en milieu scolaire

Dans le cadre de la promotion de la santé et de la prévention, des campagnes de vaccination sont déployées dans les collèges publics et privés volontaires. Elles concernent les infections à papillomavirus humains (HPV) et les méningites.

Ces vaccinations, gratuites, sont proposées aux collégiens de 5^e et 4^e. L'académie de Nantes affiche une progression de la couverture vaccinale supérieure à la moyenne nationale. L'objectif est d'ancrer cette pratique dans les habitudes des collèges, avec un temps de vaccination annuel organisé à la même période.

La santé mentale des élèves : une priorité renforcée

La santé mentale des enfants et des adolescents est une priorité confirmée dans le cadre de la Grande Cause Nationale 2025-2026. L'École joue un rôle essentiel dans la prévention, le repérage, le suivi et l'orientation des élèves en souffrance psychique.

Depuis les Assises de la santé scolaire (mai 2025), chaque circonscription du premier degré, collège et lycée a élaboré un protocole « santé mentale ». Ce protocole vise à :

- mobiliser la communauté éducative ;
- structurer un parcours de repérage, d'alerte et d'accompagnement des élèves en situation de fragilité ;
- clarifier le rôle de chacun et identifier les personnes ressources à solliciter.

La circulaire du 29 juin 2026 précise l'organisation d'une action coordonnée entre les professionnels de l'Éducation nationale et les professionnels de santé du territoire, en cas de repérage d'une situation nécessitant des soins.

Une approche préventive et collective dans le premier degré

Dans le premier degré, l'académie de Nantes développe une approche préventive inscrite dans la démarche École Promotrice de Santé. Elle repose sur :

- la formation de personnels dédiés ;
- la mobilisation des directeurs d'école et des pôles ressources de circonscription et de département ;
- une analyse collective des situations ;
- une meilleure coordination des réponses ;
- une articulation renforcée avec les familles et les partenaires spécialisés.

Les Pôles d'Appui à la Sclolarité (PAS) contribuent également à améliorer l'accompagnement des élèves à besoins particuliers.



3.2.5 Sport

La région Pays de la Loire est considérée comme la 2^e région la plus sportive de France avec 30,5 % de la population licenciée dans un des 10 000 clubs ligériens. Cette dynamique est notamment portée par le sport scolaire et universitaire qui compte plus de 317 000 adhérents (données INJEP 2025 sur les licences 2024/2025).

Stratégie régionale sport santé 2026-2030

Suite à la publication de la Stratégie Nationale Sport-Santé 2025-2030 (SNSS) en septembre 2025, la DRAJES et l'ARS ont élaboré une Stratégie régionale sport-santé (SRSS) qui se décline en 7 orientations prioritaires afin d'installer durablement une pratique régulière d'activité physique dans le quotidien de tous, et à tous les âges de la vie.

L'orientation 4 de la SRSS vise à augmenter le niveau d'activité physique des jeunes de l'école à l'université : déploiement des 30min d'activité physique quotidienne dans toutes les écoles et les ESMS (établissement ou service social ou médico-social), lutte contre la sédentarité des collégiens et lycéens (programme « 2 heures de sport en plus pour les collégiens » ; déploiement du certificat médical d'inaptitude partielle ; développement des Interventions Centrées sur l'Activité Physique et la Sédentarité – ICAPS), déploiement du label Génération 2030 dans les établissements scolaires, renforcement de la continuité entre sport à l'école et en-dehors de l'école, etc.

Opération « Septembre Bouge »

Action phare de la SNSS, « Septembre Bouge » sera chaque année en France le mois de l'activité physique et sportive, avec des événements marquants : la fête du sport le 14 septembre, la journée nationale du sport scolaire le 16 septembre et la journée internationale du sport universitaire le 20 septembre.

« Septembre Bouge » a pour fil rouge « Bouge 30 minutes chaque jour ». De nombreux événements seront organisés dans toute la région, recensés sur une cartographie en ligne (en attente du lien vers le site web du ministère des sports). La tournée itinérante de la caravane nationale « Septembre Bouge » fera étape à Saumur le samedi 5 septembre, avec des activités sportives, des conférences sport santé et des stands des acteurs sportifs et médicaux.

Dispositif « deux heures de sport en plus pour les collégiens »

Le dispositif « deux heures de sport en plus pour les collégiens » a pour finalité de renforcer la pratique d'activités physiques des collégiennes et collégiens éloignés de la pratique sportive.

À la rentrée 2026/2027, ce dispositif sera relancé après une année de pause et ouvert à l'ensemble des collèges publics volontaires. Une aide financière leur sera allouée par la DRAJES pour organiser, en partenariat avec des structures associatives, des ateliers sportifs, éducatifs et ludiques, en complément de l'EPS et de l'AS du collège.

Label Génération 2030

Le label Génération 2030 permet aux établissements scolaires de déployer un parcours éducatif et sportif progressif et adapté pour les jeunes, au travers de cinq enjeux majeurs : renforcer la pratique physique quotidienne pour tous les élèves, consolider une culture sportive partagée, s'ouvrir à son environnement et développer des partenariats durables avec les acteurs du sport, favoriser une éducation par et avec le sport par la promotion de la santé, accompagner le double parcours scolaire et sportif des sportifs de haut niveau.

En 2026, 606 établissements scolaires sont labellisés Génération 2030. L'académie de Nantes se place au 6^e rang national en nombre de structures labellisées.

Savoir nager

La DRAJES finance deux dispositifs visant à développer l'apprentissage de la natation et à prévenir les noyades :

- «Aisance aquatique» : actions gratuites d'apprentissage de la natation sur les temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire, pour les enfants de 4 à 6 ans ne sachant pas nager.
- «J'apprends à nager» : actions gratuites organisées sur les temps extrascolaires ou périscolaires à destination des enfants de 6 à 12 ans et des adultes de plus de 45 ans ne sachant pas nager.
- Soutien en 2026 de 53 projets, soit 200 000 €, au bénéfice de plus 10 000 enfants.

Savoir rouler à vélo (SRAV)

Ce dispositif doit permettre la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège et reste une priorité en matière de sécurité routière.

La DRAJES a soutenu en 2026 38 projets, pour un montant de 170 000 €. Grâce à ces crédits, plus de 22 000 enfants sont susceptibles d'obtenir l'attestation du bloc 3 du SRAV sur la région, avant l'entrée en 6^e.

3.2.6 Une culture générale partagée

L'académie de Nantes poursuit son ambition de garantir à chaque élève un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité. L'objectif du 100 % EAC demeure au cœur de la politique académique, en articulation avec les dispositifs nationaux tels que «Cet été, je lis !», le pass Culture et la valorisation du patrimoine de proximité. Parce qu'elle favorise la rencontre avec les œuvres, les artistes et les lieux culturels, l'EAC contribue à développer la curiosité, l'esprit critique et l'ouverture au monde, tout en proposant une alternative concrète aux usages excessifs des écrans.

«Une création, un territoire»

À la rentrée 2026, la DRAEAC déploiera le dispositif «Une création, un territoire» dans une quinzaine d'établissements. En associant artistes, structures culturelles, collectivités et équipes éducatives, ce programme favorisera des parcours de création ancrés dans les ressources patrimoniales et culturelles de proximité. Il renforcera les dynamiques territoriales, les partenariats de long terme et les continuités éducatives entre le premier et le second degré, afin d'offrir aux élèves des parcours artistiques cohérents tout au long de leur scolarité.

Cette ambition s'appuie également sur une politique de formation territorialisée. Neuf journées de formation, organisées dans les cinq départements autour de la thématique académique «Rêver», accompagneront les équipes dans la conception de projets EAC en lien avec les acteurs culturels locaux. Trois séminaires académiques réuniront les coordonnateurs territoriaux de la DRAEAC afin de partager les pratiques, renforcer les réseaux professionnels et consolider la cohérence de l'action académique, en associant les corps d'inspection et les représentants du premier degré.

«Cet été, je lis !»

L'académie contribue pleinement à l'opération nationale «Cet été, je lis !», qui encourage chaque élève à prolonger le plaisir de lire pendant les vacances. En mobilisant écoles, bibliothèques et collectivités, elle favorise l'accès aux livres, accompagne la maîtrise de la langue, notamment grâce au livre, *Les Métamorphoses d'Ovide*, remis aux élèves de CM2. La lecture devient ainsi un trait d'union entre les temps scolaires et les temps de vacances.

Pass Culture

Grâce au pass Culture, les établissements construisent des projets ambitieux avec les acteurs culturels du territoire, favorisant la rencontre avec les œuvres, les artistes et le patrimoine de proximité. La part individuelle permet aux lycéens de découvrir une offre culturelle diversifiée et de développer progressivement leur autonomie culturelle. À la rentrée 2026, les établissements pourront mobiliser le reliquat des crédits disponibles des derniers mois, auquel s'ajoutera en septembre, une nouvelle enveloppe ouverte jusqu'au 31 décembre 2026. L'académie accompagne les équipes afin de faire du pass Culture un outil au service de projets de qualité, ancrés dans les territoires et construits en partenariat avec les acteurs culturels.

Enfin, la DRAEAC poursuit la valorisation des réalisations des élèves à travers un projet de temps fort académique, « Les Résonances de printemps ». Ce rendez-vous mettra en lumière la diversité des créations menées dans les établissements, témoignant pleinement des nombreuses et plurielles actions d'éducation artistique et culturelle accessible à tous, ancrée dans les territoires et portée par des partenariats de proximité.

3.2.7 Une École pour tous les élèves

Accueil, accompagnement

Département	Total ESH 2025
44 - Loire-Atlantique	9 737
49 - Maine-et-Loire	4 496
53 - Mayenne	3 086
72 - Sarthe	4 065
85 - Vendée	3 884
Total académie de Nantes	25 268

L'académie de Nantes réaffirme son engagement au bénéfice d'une École pleinement inclusive pour l'ensemble des élèves.

Plus particulièrement, le nombre d'élèves en situation de handicap (ESH) continue de croître. En six ans, l'académie a vu cet effectif augmenter de près de 55 %, atteignant aujourd'hui plus de 25 000 élèves concernés par une notification de reconnaissance de handicap. Signe d'une consolidation réussie des parcours, le nombre d'élèves en situation de handicap est désormais plus élevé dans le second degré que dans le premier degré. Pour répondre à ces besoins croissants et s'adapter aux particularités territoriales l'académie poursuit un maillage structuré au plus près des besoins. La rentrée est ainsi marquée par l'ouverture au sein du réseau public de + 1 Ulis école, + 7 Ulis collège, + 2 Ulis lycée et le renforcement de la stratégie des troubles du neurodéveloppement (TND) avec la création d'unités et dispositifs spécifiques : une Unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) en Mayenne, Une unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) en Loire-Atlantique et un dispositif d'autorégulation (DAR) en Sarthe.

Ressources numériques

La sécurisation des parcours scolaire s'appuie aussi sur des solutions numériques. Ces dernières sont des leviers incontournables pour rendre les situations d'enseignement-apprentissage accessibles et favoriser l'autonomie des élèves.

Une attention est portée par l'ensemble des départements de l'académie afin que le temps de mise à disposition du matériel pédagogique adaptée suite à une notification de compensation soit inférieur

à 6 semaines. Un module de formation dédié est déployé à l'attention des Accompagnants d'Élèves en Situation de handicap (AESH), afin de les familiariser avec les équipements adaptés (scanners, souris scan, stylo lecteur, logiciels dédiés) et de leur permettre d'affiner leurs gestes professionnels.

Parallèlement, le Livret de Parcours Inclusif (LPI) connaît un déploiement soutenu. Cet outil qui centralise de manière sécurisée les aménagements pédagogiques déployés pour les élèves à besoin éducatifs particuliers, est passé de 2 330 livrets ouverts début 2023 à quasi 41 000 livrets aujourd'hui.

Engagements post-CNH, coopération renforcée et Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

L'académie de Nantes renforce ses liens avec l'ensemble des partenaires au bénéfice d'une École davantage inclusive. Le 9 janvier 2026, une nouvelle convention partenariale a été signée entre le rectorat et l'Agence Régional de Santé. Celle-ci met en lumière le travail conjoint engagé à partir de cinq axes, dont le renforcement de la coopération avec le médico-social, la prévention ou encore l'insertion professionnel des jeunes ESH. Sur le terrain, cette volonté de proximité se traduit par le déploiement des Pôles d'Appui à la Scolarité. Ce nouveau service à destination des élèves concernés, des équipes enseignantes et des familles vise à offrir une réponse coordonnée et rapide à des situations de fragilités scolaires. Après une première phase positive avec 10 pôles préfigureurs, à cette rentrée, c'est 59 territoires de l'académies (circonscription du 1^{er} degré ou infra) qui seront couverts par un pôle d'appui à la scolarité.

Robots de télé présence Ted-i

Pour les élèves atteints d'une maladie physique grave et inscrits dans une école, un collège ou un lycée public ou privé sous contrat, hospitalisés ou maintenus à domicile durant un mois ou plus., l'académie s'appuie sur le programme de robots de télé-présence TED-i. Ces dispositifs technologiques permettent aux élèves de suivre les cours en direct depuis leur domicile ou leur chambre d'hôpital, maintenant ainsi un lien scolaire et social fondamental avec leurs camarades. Ces robots sont activement déployés dans tous les départements et à tous les niveaux, de la maternelle au lycée : ainsi au cours de la dernière année scolaire, 23 robots ont été installés en Maine-et-Loire, 13 en Sarthe, une dizaine en Vendée, ou encore près d'une trentaine en Loire-Atlantique pour près de 700 heures de connexion cumulées.

3.2.8 Accompagner un usage raisonné du numérique

Interdiction du téléphone portable au lycée

La loi du 24 août 2026 visant à protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux étend aux lycées le principe d'interdiction de l'utilisation du téléphone portable et des objets connectés. Cette mesure de régulation de l'utilisation des écrans durant le temps scolaire correspond à la recommandation n° 34 du rapport de la Commission d'enquête sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs. Elle répond à des enjeux sanitaires, cognitifs, sociaux et civiques pour les adolescents : leur permettre de suivre une scolarité sans téléphone participe de l'amélioration du climat scolaire, réduit les risques de cyberharcèlement et d'exposition à des contenus violents, et favorise la concentration et la qualité des apprentissages, ainsi que la vie collective.

Concrètement les établissements modifieront leur règlement intérieur pour :

- interdire l'utilisation ;
- exposer les modalités de confiscation ;
- décrire les dérogations limitatives (exemples : usages médicaux ou pédagogiques) ;
- préciser les modalités de mise à l'écart des objets concernés pour les lycées qui souhaitent l'organiser.

L'inscription de ces dispositions dans le règlement intérieur interviendra à la suite d'un dialogue avec les membres de la communauté éducative, notamment les élèves via le conseil des délégués pour la vie lycéenne. Des temps de sensibilisation permettant de favoriser l'acceptation de la mesure par les élèves peuvent également être organisés.

Pour plus d'informations, consultez le Vademecum Interdiction de l'utilisation du téléphone portable et des autres objets connectés au lycée.

Alternatives aux écrans et usage raisonné du numérique

Conformément à la circulaire du 10 juillet 2025 « Promouvoir un numérique raisonné à l'école », les personnels de l'académie de Nantes bénéficient d'un accompagnement pour mettre en œuvre la Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques et le Cadre d'usage de l'intelligence artificielle (IA) en éducation.

Il est rappelé que la prise en note des devoirs et la communication d'un devoir évalué sont des gestes pédagogiques à part entière, impliquant une relation directe et une possibilité de dialogue entre l'enseignant et l'élève. Un temps en classe doit être respecté pour la prise en note des devoirs, au collège en particulier, où elle permet à l'élève de mémoriser le travail à faire. Le processus d'évaluation des travaux des élèves requiert une transmission des notes séquencée dans le temps : remise du travail évalué par l'enseignant, prise de connaissance et compréhension de la note par l'élève, affichage de la note pour les élèves dans le logiciel de vie scolaire et l'ENT, communication de la note aux parents dans un délai raisonnable (24 h par défaut).

Différentes activités dites de « numérique débranché », c'est à dire sans recours à des équipements informatiques, leur sont proposées dans le cadre des formations sur l'intelligence artificielle et pour l'accompagnement à la citoyenneté numérique.

Parallèlement, l'académie et les collectivités partenaires proposent des services en lignes fiables et responsables pour développer les compétences numériques indispensables au citoyen et pour soutenir les apprentissages disciplinaires (ENT e-primos et ENT e-lyco).





Nos personnels au cœur de l'École

4



4

Nos personnels au cœur de l'École

- 4.1 L'humanisation des services RH 45
- 4.2 Le recrutement et la formation 45
- 4.3 Le soutien des équipes, les mesures de protection et d'accompagnement 47
- 4.4 La sécurité des établissements 48
- 4.5. Élections professionnelles 2026 48

4.1 L'humanisation des services RH

L'académie de Nantes place la question de la relation à ses usagers au cœur de ses préoccupations. Elle oeuvre quotidiennement pour soutenir chaque agent et valoriser leur travail.

L'académie s'est ainsi dotée, dans le cadre de son projet académique et de sa feuille de route RH, d'une politique RH ambitieuse et déploie des actions égalitaires et inclusives.

Une attention toute particulière est donnée à l'accueil des nouveaux arrivants :

Il s'agit d'abord d'une période dédiée à l'apprentissage des outils et pratiques professionnelles. Pour cela, la formation des agents est un engagement prioritaire. Au-delà de la formation initiale et de la formation d'adaptation à l'emploi dont ils bénéficient, les nouveaux collègues peuvent également solliciter un tutorat pour favoriser leur prise de poste auprès de collègues expérimentés.

L'accueil des nouveaux agents est également un levier pour développer notre attractivité et fidéliser les nouveaux collègues. Leur transmettre, dès leur prise de poste, des informations pratiques et concrètes est essentiel pour qu'ils maîtrisent leur environnement professionnel. Pour cela, les guides d'accueil et de bienvenue sont diffusés chaque année afin de favoriser une bonne prise de poste.

Concernant l'accompagnement des personnels l'ensemble des services RH, le service social du personnel et la médecine de prévention est mobilisé et la protection fonctionnelle facilitée pour accompagner les collègues victimes de toutes formes de violence dans le cadre de leurs missions.

Par ailleurs, la modernisation des politiques RH aura pour ambition de faciliter et fluidifier les relations avec les usagers du service public d'Éducation. L'utilisation de l'outil Virtuo pour les campagnes de recrutement a, par exemple, permis de faciliter le dépôt des candidatures, leur traitement et leur suivi ainsi que la constitution de viviers de candidats.

4.2 Le recrutement et la formation

La rentrée 2026 est marquée par la mise en place effective de la réforme de la formation initiale des enseignants et des CPE. Cette réforme vise plusieurs objectifs :

- mieux recruter les enseignants et CPE en mettant en place un concours à la fin du L3 ;
- mieux former : une formation professionnalisante en deux années avec un stage de 12 semaines la première année et un stage à mi-temps en responsabilité la seconde année ;
- augmenter l'attractivité du métier en créant un statut particulier d'élève fonctionnaire rémunéré à 1 400€ dès le master 1 et de fonctionnaire stagiaire en master 2 à 1 800 € nets.

Cette réforme va modifier les catégories de stagiaires et ceci surtout pendant les deux années de transition où il y aura un double concours : concours en Licence 3 et concours en Master 2. Si le concours Master 2 repose sur un schéma connu avec deux types de stagiaires : à plein temps (stagiaires ayant un master MEEF) ou à mi-temps (stagiaires ayant un autre master), le concours en licence 3 introduit plus de diversité. Certains lauréats seront affectés comme élèves fonctionnaires et pris en charge par l'INSPE, tandis que d'autres, déjà titulaires d'un master 1 par exemple, seront fonctionnaires stagiaires. Ces multiples profils ont fait l'objet d'une étude par une commission dédiée. Un travail conjoint de l'INSPE et des services du rectorat, et notamment de l'École Académique de la Formation Continue (EAFC), permettra de proposer des parcours adaptés.

La formation est un levier essentiel du développement professionnel : elle contribue au sentiment d'efficacité personnel et contribue ainsi à la qualité de vie au travail. L'École Académique de la Formation Continue poursuit le déploiement du schéma directeur de la formation continue en académie, et s'appuie également sur la feuille de route des ressources humaines.

Lire, dire, écrire, compter, vivre ensemble, améliorer l'égalité des chances et la réussite de toutes et tous, préparer nos élèves et nos personnels à répondre aux défis du XXI^e siècle, tels sont les

objectifs qui ont guidé la construction du programme de formation de notre académie. Pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, les grands plans nationaux (Acte 2 des plans Français et Mathématiques dans le 1^{er} degré, Maîtrise de la langue dans le 2nd degré, Plan maternelle, Plan Langues vivantes, Plan filles et maths, Valeurs de la républiques, EVAR-EVARs, Lutte contre le Harcèlement, Santé mentale...) se déclinent pour la plupart en candidatures collectives sur tout le territoire, tout comme l'Éducation Artistique et Culturelle et les priorités rappelées par la circulaire de rentrée.

Dans le 2nd degré, chaque discipline propose une offre de formation à candidature individuelle, associant renouvellement des connaissances scientifiques et transposition didactique, et accompagne les changements de programmes. Les collectifs de travail, les analyses de pratiques et visites entre pairs sont encouragés et soutenus, notamment dans le cadre des formations d'initiative locale (FIL). Pour tous les personnels, le programme de formation de l'académie de Nantes concilie les approches disciplinaires et transversales, prend en compte les spécificités métiers, mêle offre individuelle et offre à public désigné. Il conjugue différentes modalités (présentiel, hybride, distanciel), s'attache à territorialiser afin d'assurer l'accès à la formation de toutes et tous, et à anticiper pour faciliter l'organisation de chacune et chacun, des établissements et de la continuité pédagogique. La préparation aux concours, l'entrée dans le métier, l'adaptation à l'emploi, notamment pour les personnels ATSS, les défis à relever autour du numérique, de l'intelligence artificielle font l'objet d'une attention particulière. L'académie s'engage également dans un déploiement large de modules de formation pour ses personnels d'encadrement administratifs et pédagogiques sur les pratiques managériales égalitaires et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Enfin, la qualité de la formation passe par un vivier de personnes ressources, formatrices et formateurs formés, par une évaluation systématique des sessions de formation et la mesure de l'impact sur les gestes professionnels des agentes et agents. L'EAFC met en place des parcours de formation, un accompagnement aux certifications (CAPPEI, CAFIPEMF et CAFFA) afin d'assurer la montée en compétence et en expertise de nos personnes ressources.

Retrouvez l'intégralité du programme académique
de formation à candidature individuelle
sur la page de l'EAFC :
<https://www.ac-nantes.fr/eafc>



4.3 Le soutien des équipes, les mesures de protection et d'accompagnement

Axe majeur de la feuille de route RH et du plan académique égalité femmes/hommes, la protection de tous les personnels est une priorité de l'académie.

Les agents en difficulté, qu'elle soit liée à un contexte professionnel ou plus personnel bénéficient d'une écoute et d'un soutien adapté à leur situation.

L'ensemble des services concernés (services RH, service social du personnel, médecine de prévention...), réunis régulièrement sous la présidence de la secrétaire générale adjointe directrice des ressources humaines, pour évoquer des situations particulières en croisant leurs informations et leurs pistes de solution, est mobilisé pour recueillir la parole et apporter l'accompagnement nécessaire aux personnels qui en exprimeraient le besoin.

Engagée dans la lutte contre toute forme de violences, notamment les violences sexuelles et sexistes, l'académie a mis en place depuis avril 2024 sa cellule d'écoute et de signalement contre les violences, discriminations, harcèlement, agissements et violences sexuelles et sexistes. Elle est à la disposition de toutes et tous, victimes ou témoins, pour que leur situation soit rapidement prise en charge. La prévention sur cette thématique étant primordiale, chaque encadrant suivra lors de l'année scolaire 2026 2027 une formation sur les pratiques RH égalitaires et une sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes.

Par ailleurs, dans le cadre du plan académique égalité femmes-hommes, l'académie porte une politique RH égalitaire. Elle dispose notamment d'un plan de communication ambitieux, articulé autour des dates marquantes du calendrier (journée contre les violences faites aux femmes, mois des fiertés...) pour sensibiliser l'ensemble des personnels aux questions d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les services académiques ont également garanti aux agents concernés la possibilité, dès juillet 2026, de solliciter un congé supplémentaire de naissance, créé par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, qui octroie 1 à 2 mois de congé indemnisé à chaque parent, s'ajoutant aux congés existants (maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption). Il vient les compléter pour offrir davantage de temps aux familles pendant les premiers mois de vie de l'enfant.

Par ailleurs, la protection des agents implique également d'anticiper et prévenir des problèmes de santé de toutes natures aux conséquences potentiellement importantes, notamment sur la rémunération. Afin de garantir une protection sociale à l'ensemble des agents, l'académie a piloté le déploiement de la PSC pour toutes et tous.

Déploiement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)

La PSC, protection sociale complémentaire, est un contrat collectif de santé obligatoire pour tous les agents actifs employés et rémunérés par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et leurs établissements publics sauf cas particuliers de dispense.

La PSC dispose également d'un volet « prévoyance », dont l'adhésion reste facultative.

Le bien-être des personnels est au cœur des préoccupations de notre institution. Ainsi, des actions favorisant la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) sera également lancée, par exemple en favorisant les activités sportives au travail.

Enfin, l'action sociale gérée au niveau académique permet d'améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles ou de les aider à faire face à des situations difficiles. L'action sociale repose sur plusieurs types (aides à l'installation des personnels, aides aux enfants en situation de handicap...).

L'académie de Nantes bénéficie aussi de conventions de réservations de 33 logements (sociaux ou intermédiaires) avec le bailleur social CDC Habitat (situés principalement dans le 44 et le 49). Ce conventionnement vient en aide aux agents en difficulté pour se loger dans des zones où le marché immobilier est tendu. Un guide sur le logement, préparé par le service social du personnel, est disponible sur le site internet académique.

4.4 La sécurité des établissements

Travaux partenariaux avec les collectivités

Le partenariat avec les collectivités existe depuis de nombreuses années notamment en regard de la sécurisation des établissements de l'espace numérique de travail (ENT) commun e-lyco. Aussi il s'est poursuivi également dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information (SSI) dès 2016 avec la mise en synergie de la gestion des incidents de sécurité et des vulnérabilités mais également de la mise en place des audits de sécurité.

Les audits de sécurité en EPLE

Dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'académie, des audits de sécurité sont mis en place pour l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement selon une programmation pluriannuelle.

Après six années, l'ensemble des lycées de l'académie ont bénéficié d'un audit et à partir de cette année, il y aura une nouvelle programmation.

Le rectorat travaille également sur le sujet avec les collectivités départementales volontaires. Si les collectivités de Loire-Atlantique et Vendée ont déjà adhéré depuis quelques années, le département de la Sarthe vient de rejoindre le projet avec un premier établissement pilote.

Les audits des collèges reprendront à partir d'octobre 2026.

Nouvelle campagne de changement de mot de passe

La gravité des incidents cyber et les retombées médiatiques ne cessent de croître. L'Éducation nationale a été particulièrement visée cette année et les fuites de données ont mobilisé les équipes du rectorat.

Dans ce contexte particulier, où chacun doit prendre conscience des risques, une nouvelle campagne de changement de mot de passe sera organisée à partir du mois d'octobre pour les 70 000 comptes de l'académie.

4.5 Élections professionnels 2026

Les élections professionnelles auront lieu du 3 au 10 décembre 2026. Pour la 4^e fois, les votes se feront entièrement de façon électronique.

Les élections professionnelles sont un enjeu majeur qui définira les contours du dialogue social pour les 4 prochaines années.

Les services académiques sont d'ores et déjà mobilisés pour garantir la bonne organisation de ces élections.

La rentrée dans l'académie

- Effectifs académiques 53
- Effectifs départementaux 54

• Effectifs académiques

Le premier degré + le second degré

Élèves



665 585

écoliers, collégiens et lycéens
scolarisés dans l'académie
de Nantes (hors post bac)

Établissements



3 284

écoles, collèges et lycées
relevant du public et du privé
sous contrat

Enseignants



49 338

exercent dans le 1^{er} et le 2nd
degrés dans le public et le
privé sous contrat

Le premier degré

Écoliers



347 850

sont scolarisés
dans l'académie de Nantes

Écoles



2 681

maternelles, élémentaires
et primaires

Enseignants



21 181

Le second degré

Élèves



195 878

collégiens

121 857

lycéens

Établissements



413

collèges

139

lycées

+

51

lycées
profession-
nels
et EREA

Enseignants



28 157

• Effectifs départementaux

44
Loire-Atlantique



49
Maine-et-Loire



53
Mayenne



72
Sarthe



85
Vendée



Élèves

263 088

Public : 166 110
Privé : 96 978

143 842

Public : 82 351
Privé : 61 491

51 071

Public : 31 761
Privé : 19 310

95 771

Public : 76 860
Privé : 18 911

111 813

Public : 54 132
Privé : 57 681



Établissements

979

543 écoles pub.
248 écoles priv.
82 collèges pub.
56 collèges priv.
27 lycées pub.
28 lycées priv.
15 Lycées pro.
+ EREA pub.
8 Lycées pro.
+ EREA pub.

765

411 écoles pub.
223 écoles priv.
50 collèges pub.
42 collèges priv.
15 lycées pub.
14 lycées priv.
6 Lycées pro.
+ EREA pub.
4 Lycées pro.
+ EREA pub.

347

200 écoles pub.
89 écoles priv.
27 collèges pub.
14 collèges priv.
6 lycées pub.
5 lycées priv.
4 Lycées pro.
+ EREA pub.
2 Lycées pro.
+ EREA pub.

563

400 écoles pub.
62 écoles priv.
56 collèges pub.
19 collèges priv.
13 lycées pub.
7 lycées priv.
5 Lycées pro.
+ EREA pub.
1 Lycées pro.
+ EREA pub.

602

293 écoles pub.
212 écoles priv.
35 collèges pub.
32 collèges priv.
12 lycées pub.
12 lycées priv.
4 Lycées pro.
+ + EREA pub.
2 Lycées pro.
+ EREA pub.



Enseignants

19 230

8 243 enseignants
1^{er} degré
10 987 enseignants
2nd degré

10 644

4 620 enseignants
1^{er} degré
6 024 enseignants
2nd degré

3 945

1 696 enseignants
1^{er} degré
2 249 enseignants
2nd degré

7 352

3 166 enseignants
1^{er} degré
4 186 enseignants
2nd degré

8 167

3 456 enseignants
1^{er} degré
4 711 enseignants
2nd degré

Les prévisions des effectifs dans l'académie de Nantes :

	Public		Privé (sous contrat)		Total	
	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025
Écoles	220 524	- 5 037	119 597	- 2 582	340 121	- 7 619
Collèges	108 991	- 2 044	81 436	- 1 285	190 427	- 3 329
Lycées et LP	74 197	- 88	49 048	- 259	123 245	- 37
Post-bac en lycée	8 693	+ 3	6 203	+ 118	14 896	+ 121
Total	412 405	- 7 166	256 284	- 4 008	668 689	- 11 174

Les prévisions des effectifs en Loire-Atlantique :

	Public		Privé (sous contrat)		Total	
	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025
Écoles	89 648	- 2 082	46 396	- 641	136 044	- 2 723
Collèges	43 326	- 533	30 175	- 219	73 501	- 752
Lycées et LP	30 378	- 48	19 563	+ 60	49 941	+ 12
Post-bac en lycée	3 914	- 16	2 999	+ 71	6 913	+ 55
Total	167 266	- 2 679	99 133	- 729	266 399	- 3 408

Les prévisions des effectifs en Maine-et-Loire :

	Public		Privé (sous contrat)		Total	
	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025
Écoles	45 531	- 956	28 449	- 772	73 980	- 1 728
Collèges	21 068	- 513	20 407	- 383	41 475	- 896
Lycées et LP	14 177	+ 18	11 315	- 137	25 492	- 119
Post-bac en lycée	1 943	- 5	1 488	+ 36	3 431	+ 3
Total	82 719	- 1 456	61 659	- 1 256	144 378	- 2 712

Les prévisions des effectifs en Mayenne :

	Public		Privé (sous contrat)		Total	
	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025
Écoles	17 204	- 274	9 123	- 105	26 327	- 379
Collèges	8 340	- 228	6 297	- 156	14 637	- 384
Lycées et LP	5 756	+ 41	3 551	- 78	9 307	- 37
Post-bac en lycée	552	+ 42	386	+ 4	938	+ 46
Total	31 852	- 419	19 357	- 335	51 209	- 754

Les prévisions des effectifs en Sarthe :

	Public		Privé (sous contrat)		Total	
	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025
Écoles	40 902	- 888	7 618	- 255	48 520	- 1 143
Collèges	20 815	- 354	6 529	- 198	27 344	- 552
Lycées et LP	13 701	- 86	4 238	- 2	17 939	- 88
Post-bac en lycée	1 498	-	357	- 33	1 855	- 33
Total	76 916	- 1 328	18 742	- 488	95 658	- 1 816

Les prévisions des effectifs en Vendée :

	Public		Privé (sous contrat)		Total	
	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025	Rentrée 2026	Variation par rapport à 2025
Écoles	27 239	- 837	28 011	- 809	55 250	- 1 646
Collèges	15 442	- 416	18 028	- 329	33 470	- 745
Lycées et LP	10 185	- 13	10 381	- 102	20 566	- 115
Post-bac en lycée	786	- 18	973	- 40	1 759	- 22
Total	53 652	- 1 284	57 393	- 1 200	111 045	- 2 484

Évolution, département par département, des effectifs élèves dans le 1^{er} degré de 2020 à 2026

Public	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévisions)
44	98 309	97 117	96 468	94 982	93 474	91 730	89 648
49	50 860	50 018	49 167	48 160	47 511	46 487	45 531
53	19 599	19 110	18 767	18 330	17 709	17 478	17 204
72	45 712	44 959	44 537	43 415	42 650	41 790	40 902
85	31 478	31 059	30 737	29 776	29 126	28 076	27 239
Académie	245 958	242 263	239 676	234 663	230 470	22 5561	220 524

Privé sous contrat	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévisions)
44	48512	48160	47693	47543	47487	47055	46396
49	31829	31564	31008	30476	30014	29221	28449
53	10027	9844	9718	9505	9284	9228	9123
72	8534	8381	8236	8265	8151	7944	7618
85	32007	31654	31019	30240	29530	28841	28011
Académie	130909	129603	127674	126029	124466	122289	119597

Ensemble	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévisions)
44	146821	145 277	144 161	142 525	140 961	138 785	136 044
49	82689	81 582	80 175	78 636	77 525	75 708	73 980
53	29626	28 954	28 485	27 835	26 993	26 706	26 327
72	54246	53 340	52 773	51 680	50 801	49 734	48 520
85	63485	62 713	61 756	60 016	58 656	56 917	55 249
Académie	376867	371 866	367 350	360 692	354 936	347 850	340 121

Évolution, département par département, des effectifs élèves dans le 2nd degré de 2020 à 2026

Public	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévisions)
44	78 682	78 877	78 620	78 660	78 513	78 215	77 618
49	39 429	38 647	38 297	38 226	37 764	37 688	37 188
53	16 322	16 003	15 615	15 382	14 971	14 793	14 648
72	38 294	37 697	37 372	36 882	36 678	36 454	36 014
85	28 131	28 334	28 007	27 715	27 159	26 860	26 413
Académie	200 858	199 558	197 911	196 865	195 085	194 010	191 881

Privé sous contrat	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévisions)
44	52533	52862	52631	52728	52827	52825	52 737
49	34644	34434	34051	33913	33911	33694	33 210
53	10648	10612	10618	10584	10620	10464	10 234
72	11578	11744	11680	11741	11449	11357	11 124
85	30766	30258	30191	30114	29856	29773	29 382
Académie	140169	139910	139171	139080	138663	138113	136 687

Ensemble	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévisions)
44	131 215	131 739	131 251	131 388	131 340	131 040	130 355
49	74 073	73 081	72 348	72 139	71 675	71 382	70 398
53	26 970	26 615	26 233	25 966	25 591	25 257	24 882
72	49 872	49 441	49 052	48 623	48 127	47 811	47 138
85	58 897	58 592	58 198	57 829	57 015	56 633	55 795
Académie	341 027	339 468	337 082	335 945	333 748	332 123	328 568

Les effectifs et moyens dans les écoles publiques :

Départements	Évolution des effectifs prévue	Variation du nombre de postes
44	- 2 082	- 42
49	- 956	- 29
53	- 274	- 9
72	- 888	- 21
85	- 837	- 35
Académie	- 5 037	- 136

Les effectifs et moyens dans les collèges et lycées publics :

	Collèges		Lycées (y compris post-bac)		Total	
	Variation effectifs	Variation postes	Variation effectifs	Variation postes	Variation effectifs	Variation postes
44	- 533	- 37	- 64	+ 15	- 597	- 22
49	- 513	- 15	+ 13	0	- 500	- 15
53	- 228	- 15	+ 83	- 2	- 145	- 17
72	- 354	- 6	- 86	- 16	- 440	- 22
85	- 416	- 24	- 31	+ 1	- 447	- 23
Total	- 2 044	- 97	- 85	- 2	- 2 129	- 99

+ 1 poste de personnel de direction

+ 3 postes d'ATSS

+ 1 postes de CPE

Les effectifs et moyens dans les écoles privées sous contrat :

Départements	Évolution des effectifs prévue	Variation du nombre de postes
44	- 641	- 25
49	- 772	- 28
53	- 105	- 7
72	- 255	- 9
85	- 809	- 39
Académie	- 2 582	- 108

Les effectifs et moyens dans les établissements du second degré privés sous contrat :

	Variation effectifs Collèges	Variation effectifs Lycées (y compris post-bac)	Variation effectifs Totale	Évolution prévue en ETP	Autres évolutions (plan de réussite éducative, accompagnements de projets spécifiques) en ETP	Évolution en ETP
44	- 219	+ 131	- 88	- 2	+ 1	-1
49	- 383	- 101	- 484	- 24	+ 1,5	- 22,5
53	- 156	- 74	- 230	- 9	0	- 9
72	- 198	- 35	- 233	- 11	0	- 11
85	- 329	- 62	- 391	- 16	0	- 16
Total	- 1 285	- 1 426	- 1 426	- 62	+ 2,5	- 59,5

Ouvertures d'établissements :

Lycée polyvalent public à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Collège privé Sacré-Cœur La Salle à Nantes

Lycée général privé Notre-Dame de Recouvrance à Pornic